



Coordination
services-conseils

Soutenir les services-conseils agricoles

Rapport annuel
2016-2017
sur les services-conseils
offerts aux entreprises agricoles,
administrés par les réseaux Agriconseils

Novembre 2017

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
T. 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org

Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Révision

- > Direction de la phytoprotection, MAPAQ
- > Direction de la planification et des programmes, MAPAQ
- > Direction des pratiques agroenvironnementales, MAPAQ

Sources d'information

- > Manuels des conseillers du Programme services-conseils
- > Preextra

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-46-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-923996-47-9 (version PDF)

2017 Coordination services-conseils

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Table des matières

Introduction	5
La Coordination services-conseils	7
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec	9
Liste et composition des réseaux Agriconseils	10
Le Programme services-conseils	11
Interventions en accueil et référencement	12
Interventions individuelles	12
• Agroenvironnement	12
• Gestion	12
• Technique	13
Autres interventions individuelles	13
• Bonification du réseau	13
• Collaboration interprofessionnelle	13
• Éloignement	13
Interventions concertées	13
• Réseau d'avertissements phytosanitaires	13
• Services-conseils Bovi-Expert	14
• Stratégie de croissance du secteur biologique	14
• Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage	14
• Nouvelles pratiques de gestion	14
• Autogestion des risques	14
Interventions collectives	15
Le portrait des services-conseils	17
Les aides financières attribuées	19
Le portrait des régions en services-conseils	21
L'adhésion des entreprises agricoles	23
Des précisions sur les services-conseils individuels offerts aux entreprises agricoles	25
Services-conseils du domaine de l'agroenvironnement	25
Services-conseils du domaine de la gestion	27

Services-conseils du domaine de la technique de production.....	28
● Régie des élevages.....	28
● Régie des cultures.....	28
● Transformation et agrotourisme.....	28
Les aides financières versées aux dispensateurs de services-conseils.....	31
Activités collectives	31
Aide pour pallier à l'éloignement	32
Le portrait des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils.....	35
Les aides financières reçues par les réseaux Agriconseils.....	37
Accueil et référencement	37
Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations.....	39
Les services-conseils en agroenvironnement.....	41
La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental	43
● Le diagnostic agroenvironnemental	43
● La planification des actions	43
● L'accompagnement et le suivi.....	44
Le portrait des entreprises agricoles	45
Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement.....	51
Annexe 1 Cheminement type d'une demande d'aide financière.....	59
Annexe 2 Résultats du contenu des PAA.....	61
Gestion des matières fertilisantes.....	62
Santé et conservation des sols.....	64
Gestion de l'eau	68
Phytoprotection	70
Protection de la faune, de la flore et des habitats.....	76
Détails sur les actions inscrites dans le PAA	77
Annexe 3 Résultats par région pour 2016-2017	89

Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et partenaires du secteur agricole. Leur utilisation favorise la croissance des entreprises agricoles et leur permet une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles appuient la prise de décisions des gestionnaires au quotidien. Ainsi, le recours aux services-conseils permet de répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC).

Depuis avril 2006, les réseaux Agriconseils jouent un rôle important dans le secteur des services-conseils agricoles. Ils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Les réseaux Agriconseils sont les principaux promoteurs des acteurs en services-conseils : les dispensateurs. Ils les réfèrent aux entreprises agricoles. De plus, grâce à toute l'information qu'ils détiennent, les réseaux Agriconseils représentent également une référence des besoins futurs de services-conseils.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles. Elle couvre les principaux domaines soit la gestion, les techniques de production et l'agroenvironnement. L'agrotourisme et la transformation font également partie de l'offre de services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils.

Ce rapport annuel 2016-2017 sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles présente tous les domaines cités précédemment. De plus, compte tenu de l'importance que l'agroenvironnement occupe pour la société québécoise, il dresse également le bilan des services-conseils en agroenvironnement réalisés par les entreprises agricoles du Québec.

La Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils (CSC) appuie l'offre de services-conseils en soutenant les réseaux Agriconseils et les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) dans leurs opérations et la réalisation de leurs mandats. La CSC doit promouvoir tous les services-conseils, dans le respect de sa mission.

Au service des réseaux Agriconseils, la CSC élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des quatorze réseaux Agriconseils. Plus précisément, les principaux mandats confiés à la CSC consistent à :

- > assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- > fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement des réseaux Agriconseils;
- > appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- > permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- > promouvoir les réseaux Agriconseils et les services-conseils;
- > développer et offrir le soutien nécessaire aux outils collectifs de gestion;
- > identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- > coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement. Plus précisément, la CSC doit :

- > développer des outils collectifs de gestion;
- > offrir le soutien nécessaire aux opérations quotidiennes des réseaux;
- > accompagner les CCAÉ dans la transition vers la nouvelle forme de prestation de services-conseils en agroenvironnement.

Globalement, la CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants en agroenvironnement, en gestion et en technique de production. Le site Web de la CSC, le www.coordination-sc.org, offre également une foule d'informations utiles.

Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Présents sur tout le territoire québécois, les quatorze réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux entreprises agricoles afin de leur en faciliter l'accès. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de rejoindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le 1 866 680-1858.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Les réseaux Agriconseils visent à rassembler au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la gestion de leur entreprise.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- > d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- > d'encourager une concertation avec les divers intervenants de la région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- > de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- > de promouvoir l'approche multidisciplinaire dans la livraison des services-conseils;
- > d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils;
- > d'exercer un rôle de suivi à la qualité des services-conseils offerts à la clientèle.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des quatorze réseaux sont composés de producteurs agricoles, en majorité, de représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le **tableau 1** présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Internet des réseaux Agriconseils. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne au www.agriconseils.qc.ca.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants¹

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Rolland Dumais	Véronique Marseille	10
Bas-Saint-Laurent	Nancy Caron	Corine Pelletier	10
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Luce Bélanger	Sylvain Leclerc	10
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	8
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	10
Estrie	Réal Marcoux	Sylvie Tardif	9
Gaspésie-Les Îles	Sylvain Arbour	Sara Mc Innes	9
Laurentides	Richard Maheu	Louissette Rougeau	9
Mauricie	René Perreault	Anne Gagné	9
Montréal-Est	Claude Lapointe	Karl Hébert	11
Montréal-Ouest	Serge Beaulieu	Pierre Desrosiers	9
Montréal-Laval-Lanaudière	Gilbert Mathieu	Jocelyne Morin, par intérim	9
Outaouais	Gaston Palerme	Wilbène Cenatus	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Nicolas Lavoie	Marie Mazerolle	10

¹ Au 31 mars 2017.

Le Programme services-conseils

L'entente fédérale/provinciale Cultivons l'avenir 2¹ a donné l'occasion au MAPAQ d'amener une nouveauté en matière d'aide financière pour les services-conseils aux entreprises agricoles.

Depuis 2013, le Programme services-conseils (PSC), regroupe l'ensemble des services en gestion, agroenvironnement, technique ainsi qu'en relève et établissement. L'objectif du PSC demeure la pérennité et l'accroissement de la performance des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Il aspire à ce qu'un plus grand nombre d'entreprises reçoivent, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, un large éventail de services-conseils destinés à appuyer leurs gestionnaires dans la conduite de leurs affaires.

L'aide financière offerte permet aux entreprises de profiter, sur une base individuelle, de services-conseils dans les domaines de la gestion, de l'agroenvironnement et en technique de production. Elle est également offerte à des groupes d'entreprises qui poursuivent des buts collectifs, plus particulièrement des objectifs de transfert et de partage de connaissances. Le PSC est en vigueur jusqu'au 31 mars 2018. La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le programme dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le [tableau 2](#) présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

Tableau 2 : Aide financière maximale du PSC

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme	Enveloppe budgétaire maximale par entreprise pour la durée du programme	
Agroenvironnement	12 500 \$	20 000 \$	Majorée de 10 000 \$
Gestion	15 000 \$		
Technique	10 000 \$		
Interventions concertées	-		
Bonification des services-conseils	-		
Multidisciplinaire	2 500 \$		

L'enveloppe budgétaire maximale de 20 000 \$ par entreprise agricole peut être bonifiée si les services-conseils sont offerts selon une approche multidisciplinaire, et ce jusqu'à un maximum de 30 000 \$. **Au 31 mars 2017, 4 % des entreprises agricoles qui ont bénéficié des aides financières du PSC ont majoré leur enveloppe budgétaire maximale pour la durée du programme.**

¹ L'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir 2 est en vigueur depuis août 2013 et prendra échéance en mars 2018. Il comporte divers programmes totalisant 293 M\$, dont près du tiers des fonds alloués sont dédiés à l'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et à l'appui à l'offre de services-conseils.

Les prochains paragraphes précisent les différentes interventions et domaines du programme. Vous trouverez en **annexe 1** le cheminement type de la démarche d'une demande d'aide financière d'une entreprise agricole auprès des réseaux Agriconseils.

Interventions en accueil et référencement

Le PSC encourage une approche intégrant les activités d'accueil et de référencement des entreprises agricoles et agroalimentaires. Cette intervention sans frais, préalable aux services-conseils est prise en charge par les réseaux Agriconseils. Par l'entremise de ces activités, les réseaux déterminent les besoins des entreprises et les guident vers les dispensateurs de services-conseils appropriés.

Interventions individuelles

Les interventions individuelles contribuent à répondre aux besoins particuliers des entreprises agricoles, à favoriser l'autonomie des gestionnaires et à promouvoir l'approche multidisciplinaire en matière de services-conseils. Elles comprennent un diagnostic, des recommandations ciblées dans un plan d'action ainsi qu'un accompagnement et suivi auprès de l'entreprise. Ces interventions individuelles s'inscrivent dans un projet d'entreprise comportant un objectif délimité dans le temps par un début et une fin. Par le truchement du PSC, les entreprises agricoles et agroalimentaires peuvent bénéficier de services-conseils admissibles dans différents domaines d'intervention :

Agroenvironnement

Les services-conseils en agroenvironnement visent à accroître, à la ferme, l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ils ont pour finalité de soutenir la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales prévues au plan d'action, découlant du plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). De manière plus spécifique, les services-conseils admissibles sont : le PAA, l'accompagnement et le suivi ainsi que l'évaluation détaillée et ciblée (EDC).

Gestion

Les services-conseils en gestion visent à améliorer les performances technico-économiques et financières des entreprises agricoles. Les activités admissibles en gestion comprennent les diagnostics, les plans d'exploitation, les plans d'affaires, les plans de transfert ou démarrage, la collaboration interprofessionnelle ainsi que l'accompagnement et le suivi. Sont aussi admissibles, des activités en gestion des ressources humaines impliquant les gestionnaires dans une démarche d'amélioration de l'organisation, selon l'orientation de l'entreprise.

● Technique

Les services-conseils techniques comprennent une ou plusieurs interventions effectuées dans une démarche de diagnostic, de recommandations, d'accompagnement et de suivi de l'entreprise pour la mise en œuvre des recommandations. Ce type de services-conseils regroupe trois secteurs d'intervention : la régie d'élevage, la régie des cultures ainsi que la transformation et l'agrotourisme.

Autres interventions individuelles

● Bonification du réseau

La bonification du réseau représente l'aide financière en supplément aux aides de base offertes par le PSC, pour les domaines technique et de la gestion. Cette bonification permet aux réseaux Agriconseils de répondre à des besoins particuliers de leur région.

● Collaboration interprofessionnelle

Le PSC encourage l'approche multidisciplinaire ou la collaboration interprofessionnelle auprès des entreprises agricoles pour certains services-conseils, notamment pour les plans de transfert. Cette collaboration interprofessionnelle, impliquant au moins deux conseillers de champs d'expertise différents, vise à concilier les perspectives des conseillers afin de guider l'entreprise dans sa prise de décision. La présence du gestionnaire agricole est d'ailleurs obligatoire pour se qualifier à titre de collaboration interprofessionnelle au sens du programme.

● Éloignement

Le PSC alloue une aide financière complémentaire pour pallier à l'éloignement. Cela permet aux entreprises agricoles des régions plus éloignées d'obtenir des services-conseils de pointe offerts par des dispensateurs hors de leur région. Bien que cette aide soit soumise à des conditions particulières selon les régions, elle évite que l'entreprise agricole soit pénalisée par des frais de transport importants.

Interventions concertées

Les interventions concertées sont des initiatives gouvernementales particulières en services-conseils soutenues par d'autres mesures d'aide financière. Pour l'année financière 2016-2017, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), les services-conseils Bovi-Expert, la Stratégie de croissance du secteur biologique, l'Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage, ainsi que les nouvelles pratique de gestion et l'autogestion des risques sont considérés à titre d'interventions concertées :

● Réseau d'avertissements phytosanitaires

Le RAP vise à assurer le transfert d'informations concernant le dépistage et l'évolution des ennemis des cultures reconnus pour leur potentiel à engendrer des pertes économiques au sein des principales productions végétales du Québec. Les informations transmises alimentent les différents réseaux (RAP) mis de l'avant par le MAPAQ et

contribuent à l'analyse de la production d'avertissements phytosanitaires sur les ennemis des cultures et sur les meilleures stratégies de lutte intégrée à utiliser. Dans le but d'encourager le partage de l'information, une aide financière peut être accordée pour le transfert des données de dépistage en production horticole et de petits fruits.

● **Services-conseils Bovi-Expert**

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, le MAPAQ a mis en œuvre, en octobre 2011, un projet-pilote de services-conseils pour les entreprises qui œuvrent production de bovins de boucherie. Ce projet a permis de constituer un réseau de conseillers en production bovine regroupés sous le nom de Bovi-Expert. Depuis 2015-2016, ces conseillers se sont vus confier le mandat d'offrir des services-conseils en régie d'élevage ainsi que le transfert de données au Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) du MAPAQ.

● **Stratégie de croissance du secteur biologique**

Depuis l'an dernier, une nouvelle initiative s'est ajoutée aux interventions concertées, elle concerne le secteur de l'agriculture biologique. Celle-ci a pour objectif d'augmenter l'offre de produits agricoles biologiques au Québec. En fait, elle vise à stimuler le développement de la production biologique et la conversion des entreprises agricoles à la production biologique. Cette stratégie s'est concrétisée, au niveau des services-conseils par une intervention concertée bonifiant l'aide financière du PSC de 35 %.

● **Intervention de soutien à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait destinés à l'abattage**

En janvier 2016, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) abandonnait la couverture de la production de veaux de lait destinés à l'abattage. Afin d'aider les producteurs à assurer une transition adaptée à leur situation, le MAPAQ soutient les entreprises dans leurs démarches d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de leur exploitation. L'intervention proposée vise une bonification de l'aide financière des services-conseils offerts aux entreprises d'élevage qui en feront la demande. Ainsi, les producteurs en collaboration avec des conseillers agricoles pourront réaliser un diagnostic permettant d'identifier les facteurs technico-économiques déterminants qui mèneront à l'élaboration d'un plan d'action pour leur entreprise.

● **Nouvelles pratiques de gestion**

En octobre 2016, une réorganisation des certaines interventions ont été mis en place pour mieux répondre aux besoins des entreprises agricoles. Cette réorganisation interpelle les services-conseils pour l'organisation des données et les interventions en gestion des ressources humaines.

● **Autogestion des risques**

Ce service-conseil, qui fait l'objet d'un projet-pilote, permet aux producteurs agricoles qui ont reçu au préalable une formation sur les principes et les mécanismes de

fonctionnement des marchés (bourse des commodités agricoles), d'expérimenter le nouveau service-conseil en gestion des risques.

Interventions collectives

L'objectif poursuivi par ces activités collectives est de favoriser, par exemple, le transfert, le partage des connaissances, le réseautage ou la comparaison entre entreprises. Ces activités sont en lien avec les services-conseils ou contribuent à leur promotion, directement ou indirectement. Les activités collectives sont regroupées en deux catégories : des journées d'information et des analyses de groupe.

Le portrait des services-conseils

L'évolution du nombre d'entreprises agricoles et de certains services-conseils en lien avec les aides financières versées par les réseaux Agriconseils est présentée au [tableau 3](#). Globalement, le nombre d'entreprise accompagnées a augmenté.

Cette année, on constate une augmentation de 494 entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC, destiné à appuyer les gestionnaires dans la conduite de leurs affaires.

En 2016-2017, 36 % des entreprises agricoles au Québec ont interpellé le PSC. Le [tableau 7](#) présenté à la page 23 donne plus d'explications sur cette donnée.

Tableau 3 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière administrée par les réseaux Agriconseils, nombre d'accueil et référencement et de collaborations interprofessionnelles

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre d'entreprises accompagnées	10 072	9 578	9 154	7 748
Nombre d'entreprises accompagnées (PSC)	10 072	9 548	9 108	7 685
Nombre d'entreprises accompagnées (Stratégie* et PRSDAA)	-	883	956	1 098
Nombre d'accueils et de référencements	1 842	1 614	1 225	989
Nombre de collaborations interprofessionnelles :				
> Dans le cadre du PSC	275	160	164	68
> Dans le cadre de la Stratégie*	-	-	104	241

* Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles (Stratégie), ce programme s'est terminé le 31 mars 2015.

Le [tableau 4](#) présente l'ensemble des aides financières versées par le PSC. On remarque que les aides financières allouées pour les principaux domaines du programme sont relativement stables. Le [tableau 5](#) permet une analyse plus précise des changements pour la dernière année.

Finalement, la [figure 1](#) présentée à la page suivante permet une vision globale du nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires qui ont utilisé les programmes administrés par les réseaux Agriconseils en 2016-2017, avec le détail pour les grands domaines d'intervention du programme.

Tableau 4 : Aides financières gouvernementales allouées aux services-conseils

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Programme services-conseils :				
> Agroenvironnement	10,5 M\$	10 M\$	10,2 M\$	10,2 M\$
> Gestion	4,6 M\$	4,5 M\$	5 M\$	4,8 M\$
> Technique	4,1 M\$	3,9 M\$	3,6 M\$	3 M\$
> Interventions concertées	1,4 M\$	1,3 M\$	1,2 M\$	1,2 M\$
Bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie :				
> Stratégie	-	749 K\$	1,2 M\$	1,9 M\$
> Programme régional de soutien en Abitibi-Témiscamingue	-	88 K\$	210 K\$	209 K\$

Figure 1 : Nombre d'entreprises ayant bénéficié des programmes administrés par les réseaux Agriconseils en 2016-2017



Les aides financières attribuées

En 2016-2017, les réseaux Agriconseils ont versé 16,5 M\$ aux entreprises agricoles et agroalimentaires sur les quelques 20,6 M\$ des aides totales consenties en services-conseils. L'aide à la transition ainsi que la prime au développement des affaires remises aux CCAE sont également incluses dans ce montant.

Après analyse des aides financières versées pour la dernière année (tableau 5), on constate des augmentations au niveau des services-conseils en agroenvironnement et technique. Les collaborations interprofessionnelles connaissent également une croissance, conséquemment à la modification de la directive d'utilisation du service. Finalement, la bonification pour le secteur biologique connaît une plus grande utilisation compte tenu que celle-ci avait débuté au cours de l'année précédente.

Tableau 5 : Aides financières attribuées par le PSC

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Agroenvironnement	6 408 459 \$	5 282 888 \$	4 709 707 \$	4 330 121 \$
Gestion	4 419 259 \$	4 457 389 \$	4 966 711 \$	4 802 320 \$
Technique (et bonification du réseau)	3 408 084 \$	3 077 126 \$	2 877 035 \$	2 374 127 \$
Collaboration interprofessionnelle	138 000 \$	79 375 \$	76 650 \$	34 000 \$
Activités collectives	425 926 \$	453 126 \$	465 197 \$	464 432 \$
Éloignement	339 991 \$	305 449 \$	232 108 \$	181 966 \$
Réseau d'avertissements phytosanitaires	391 368 \$	392 345 \$	436 802 \$	535 283 \$
Bonification services-conseils Bovi-Expert	191 716 \$	203 091 \$	630 042 \$	588 820 \$
Néonicotinoïdes – mesure spéciale	-	313 899 \$	155 915 \$	95 812 \$
Bonification au secteur biologique	731 135 \$	373 714 \$	-	-
Bonification au secteur veaux de lait	8 493 \$	11 639 \$	-	-
Nouvelles pratiques de gestion	50 724 \$	-	-	-
Autogestion des risques	22 467 \$	-	-	-
Sous-total	16 535 622 \$	14 950 040 \$	14 550 167 \$	13 406 881 \$
Aide à la transition	2 317 400 \$	2 780 201 \$	3 725 950 \$	4 219 000 \$
Prime au développement des affaires	1 830 200 \$	1 971 300 \$	1 745 660 \$	1 676 113 \$
Total	20 683 222 \$	19 701 541 \$	20 021 777 \$	19 301 994 \$

Le portrait des régions en services-conseils

Cette section présente l'attribution des aides financières par chacun des réseaux.

Le **tableau 6** présente les aides financières de façon agglomérée. Plus précisément, la colonne « Gestion/Coll. inter. » inclut les services-conseils en gestion et la collaboration interprofessionnelle. La colonne « Technique » englobe les services-conseils techniques, la bonification du réseau, les activités collectives ainsi que l'aide pour pallier à l'éloignement. Finalement, la colonne « Inter. concertées » comprend le transfert d'information au RAP, la bonification des services-conseils Bovi-Expert, la Stratégie de soutien pour la production biologique et la Stratégie à l'adaptation des entreprises d'élevage de veaux de lait, auxquels s'ajoutent également cette année les nouvelles pratiques de gestion le projet-pilote de l'autogestion des risques. Les pages 12 à 15 du présent rapport présentent plus de précisions sur les principaux domaines ainsi que les interventions concertées du PSC.

Tableau 6 : Répartition des aides financières du PSC par région, pour l'année 2016-2017

Région	2016-2017				
	Agro	Gestion / Coll. inter.	Technique	Inter. concertées	Total
Abitibi-Témiscamingue	157 094 \$	203 491 \$	314 726 \$	51 764 \$	727 075 \$
Bas-Saint-Laurent	698 977 \$	517 437 \$	496 720 \$	137 590 \$	1 850 724 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	181 384 \$	189 025 \$	200 743 \$	88 842 \$	659 995 \$
Centre-du-Québec	575 918 \$	556 114 \$	352 200 \$	111 794 \$	1 596 026 \$
Chaudière-Appalaches	1 293 885 \$	842 283 \$	526 257 \$	190 876 \$	2 853 300 \$
Estrie	463 478 \$	296 439 \$	313 982 \$	146 131 \$	1 220 030 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	48 890 \$	31 098 \$	104 987 \$	16 886 \$	201 860 \$
Laurentides	217 888 \$	169 493 \$	222 516 \$	127 459 \$	737 356 \$
Mauricie	195 676 \$	205 915 \$	143 133 \$	54 545 \$	599 269 \$
Montérégie-Est	1 247 464 \$	522 891 \$	432 073 \$	142 749 \$	2 345 177 \$
Montérégie-Ouest	572 754 \$	360 119 \$	408 102 \$	129 713 \$	1 470 688 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	334 099 \$	283 351 \$	295 867 \$	82 546 \$	995 862 \$
Outaouais	91 778 \$	104 937 \$	125 190 \$	29 320 \$	351 225 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	329 175 \$	274 666 \$	237 506 \$	85 688 \$	927 036 \$
Total	6 408 460 \$	4 557 259 \$	4 174 001 \$	1 395 902 \$	16 535 622 \$

L'adhésion des entreprises agricoles

L'intérêt et l'adhésion des entreprises agricoles au programme en services-conseils mis à leur disposition sont d'une grande importance pour l'ensemble des partenaires et intervenants du secteur.

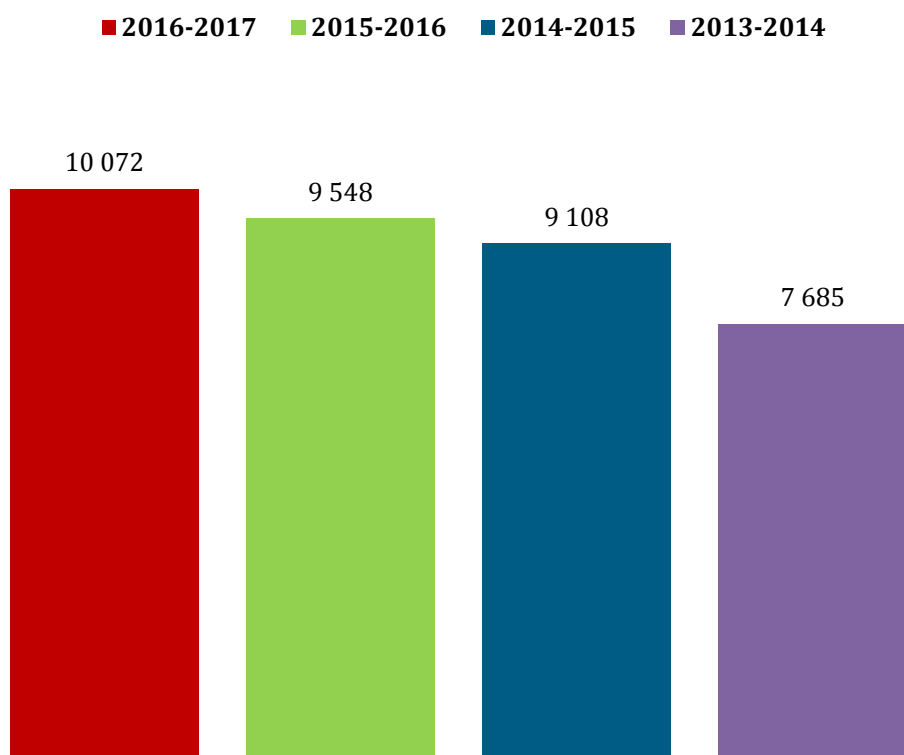
Au 31 mars 2017, le Québec comptait 28 027 entreprises agricoles. C'est donc 36 % des entreprises agricoles du Québec qui ont interpellées le PSC en 2016-2017. Le [graphique 3](#) offre un portrait provincial avec l'historique des quatre années du programme et il permet de constater que le nombre d'entreprises agricoles qui participent au PSC ne cesse d'augmenter depuis 2013.

Le tableau qui suit, permet de constater, par région, l'inscription des entreprises agricoles au PSC.

Tableau 7 : Répartition des entreprises ayant reçu de l'aide financière administrée par les réseaux Agriconseils, par région, pour l'année 2016-2017

Région	Clients au PSC en 2016-2017	Entreprises agricoles au 31 mars 2017	% des entreprises utilisatrices
Abitibi-Témiscamingue	276	581	48 %
Bas-Saint-Laurent	1 028	2 019	51 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	371	1 081	34 %
Centre-du-Québec	1 013	3 232	31 %
Chaudière-Appalaches	2 022	5 359	38 %
Estrie	770	2 559	30 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	99	245	40 %
Laurentides	440	1 261	35 %
Mauricie	370	965	38 %
Montérégie-Est	1 500	4 216	36 %
Montérégie-Ouest	818	2 693	30 %
Montréal-Laval-Lanaudière	481	1 666	29 %
Outaouais	270	942	29 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	614	1 208	51 %
Total	10 072	28 027	36 %

Graphique 3 : Évolution de la clientèle du PSC



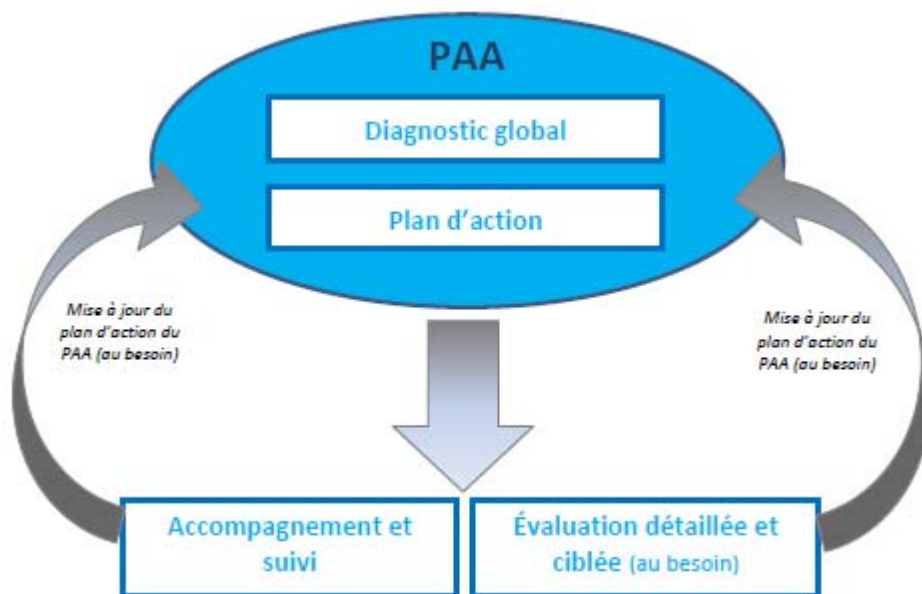
Des précisions sur les services-conseils individuels offerts aux entreprises agricoles

L'aide financière offerte par l'entremise du PSC permet aux entreprises agricoles et agroalimentaires de profiter, sur une base individuelle, de services-conseils dans les domaines de la gestion, de l'agroenvironnement et en technique. Les informations qui suivent permettront de préciser un peu plus le type de service par domaine.

Services-conseils du domaine de l'agroenvironnement

Les dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement offrent une variété de services dans les différents domaines de l'agroenvironnement tels que : la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection ainsi que la protection de la faune, de la flore et des habitats. Concrètement, les services peuvent prendre la forme de diagnostics tels que le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), l'accompagnement et le suivi de ces actions au champ et l'évaluation détaillée et ciblée (EDC).

Figure 2 : Démarche proposée pour les services-conseils en agroenvironnement



En 2016-2017, 6 776 entreprises agricoles ont bénéficié d'aide financière en agroenvironnement dans le cadre du PSC. Cent onze dispensateurs ont livré les services, ce qui est légèrement supérieur à l'an dernier.

Tableau 8 : Nombre d'entreprises ayant reçu des services-conseils financés dans le PSC – agroenvironnement

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre d'entreprises	6 776	6 100	5 577	3 883
Nombre de dispensateurs	111	106	106	96
Aides financières	6 408 459 \$	5 282 888 \$	4 709 167 \$	4 330 121 \$

Au cours de cette période, 1 243 entreprises ont obtenu un PAA. Depuis le début du PSC, c'est un total de 9 009 entreprises. Les mises à jour du plan d'action ont été plus nombreuses que l'année précédente.

Tableau 9 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière pour le PAA ou la mise à jour du plan d'action dans le PSC

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
PAA	1 243	1 476	2 407	3 883
Mise à jour du plan d'action	3 050	2 189	2 238	-

Les heures d'accompagnement financées sont 24 % plus élevées par rapport à l'an dernier tandis que le nombre d'entreprises a augmenté de près de 13 %. Chaque entreprise a donc reçu plus d'heures d'accompagnement.

Tableau 10 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière pour de l'accompagnement et du suivi dans le PSC et nombre d'heures de services-conseils

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre d'entreprises	6 392	5 680	4 579	3 067
Nombre d'heures	70 999	57 395	42 748	30 541

Le nombre d'évaluations de l'état des sols financées cette année a diminué tout comme le nombre d'évaluations de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides.

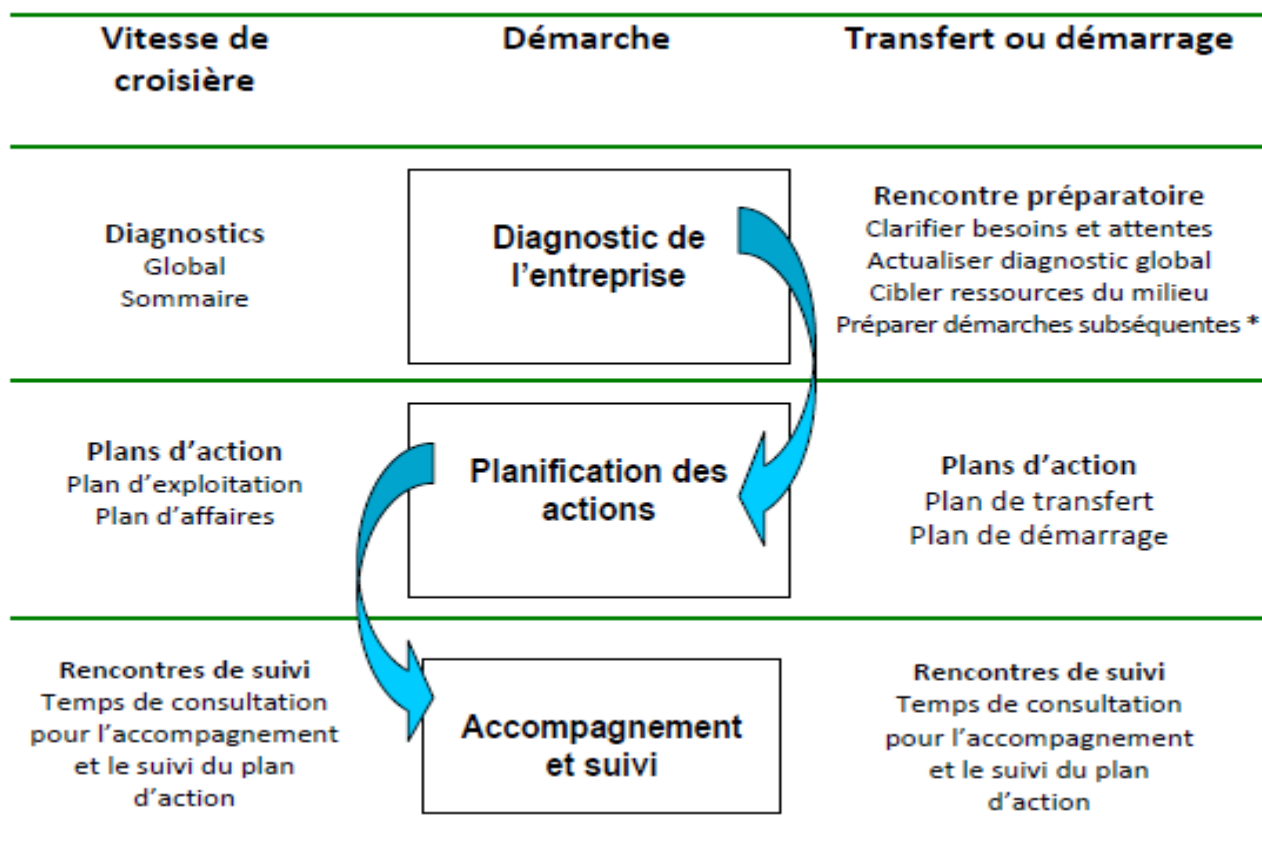
Tableau 11 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière pour une évaluation détaillée et ciblée dans le PSC

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
État des sols	108	151	115	190
Gestion des pesticides	35	43	60	9

Services-conseils du domaine de la gestion

Les activités en gestion admissibles au financement du PSC sont regroupées selon la démarche-conseil, soit le diagnostic de l'entreprise, la planification des actions et l'accompagnement et le suivi. La [figure 3](#) permet de mieux illustrer la démarche souhaitée pour les services-conseils en gestion.

Figure 3 : Démarche proposée pour les services-conseils en gestion



En 2016-2017, ce sont 2 612 entreprises agricoles qui ont bénéficié d'aide financière en gestion dans le cadre du PSC par rapport à 2 793 entreprises en 2015-2016.

Le **tableau 12** présente l'évolution des aides financières pour le domaine gestion du PSC, depuis le début du programme. Cette année, on note une augmentation des diagnostics, des plans d'affaires ainsi que des plans de démarrage. La baisse pour la gestion des ressources humaines et l'organisation des données est occasionnée par une réorganisation de ces services à titre d'interventions concertées. De plus et tel que déjà mentionné dans ce rapport, la hausse de l'utilisation des collaborations interprofessionnelles est reliée à la modification des règles lui donnant accès.

Tableau 12 : Aides financières attribuées pour des services-conseils en gestion dans le PSC

Activité	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Diagnostic	801 491 \$	570 554 \$	783 025 \$	829 677 \$
Plan d'exploitation	942 093 \$	1 188 264 \$	1 150 633 \$	1 063 712 \$
Plan d'affaires	912 994 \$	623 646 \$	1 100 034 \$	1 428 937 \$
Plan de transfert	944 993 \$	1 014 207 \$	1 005 257 \$	713 286 \$
Plan de démarrage	361 387 \$	271 957 \$	303 940 \$	235 334 \$
Accompagnement et suivi	394 022 \$	690 156 \$	538 492 \$	437 940 \$
Gestion des ressources humaines	33 809 \$	44 212 \$	51 420 \$	33 886 \$
Organisation des données	28 470 \$	54 395 \$	33 910 \$	39 548 \$
Collaboration interprofessionnelle	138 000 \$	79 375 \$	76 650 \$	34 000 \$

Services-conseils du domaine de la technique de production

Comme présenté précédemment, les activités en technique de production admissibles au PSC sont regroupées en trois secteurs d'intervention : régie des élevages, régie des cultures et transformation et agrotourisme. Plus précisément :

● Régie des élevages

Vise à l'amélioration de la conduite d'élevage notamment au niveau de la génétique du troupeau, de l'alimentation, d'aménagement d'enclos, de bâtiment et d'équipements.

● Régie des cultures

Regroupe l'ensemble des opérations et pratiques culturales utilisées pour la production optimale et rentable d'une culture donnée.

● Transformation et agrotourisme

Vise à accompagner l'entreprise agricole ou agroalimentaire dans son projet de transformation alimentaire ou agrotouristique.

Concernant ce domaine, ce sont 3 574 entreprises ([figure 1](#)) qui ont bénéficié d'aide financière en technique de production dans le cadre du PSC en 2016-2017. L'augmentation de la clientèle est de 6 % par rapport à l'an dernier. Les interventions en régie des cultures demeurent les plus importantes pour ce domaine et depuis le début du programme.

Tableau 13 : Aides financières attribuées pour des services-conseils techniques dans le PSC

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Bovi-Expert	251 360 \$	222 661 \$	-	-
Régie des cultures	1 692 910 \$	1 493 098 \$	1 630 618 \$	1 392 031 \$
Régie d'élevages	423 669 \$	416 554 \$	377 054 \$	328 612 \$
Transformation et agrotourisme	88 108 \$	100 321 \$	70 214 \$	83 030 \$
Gestion organisationnelle	-	-	-	52 095 \$
Régie des bâtiments	17 609 \$	-	470 \$	3 624 \$

Les aides financières versées aux dispensateurs de services-conseils

À l'instar des activités de services-conseils individuels, les aides financières pour les activités collectives et celles pour pallier à l'éloignement sont versées directement aux promoteurs de ces activités, à condition que des entreprises agricoles en bénéficient.

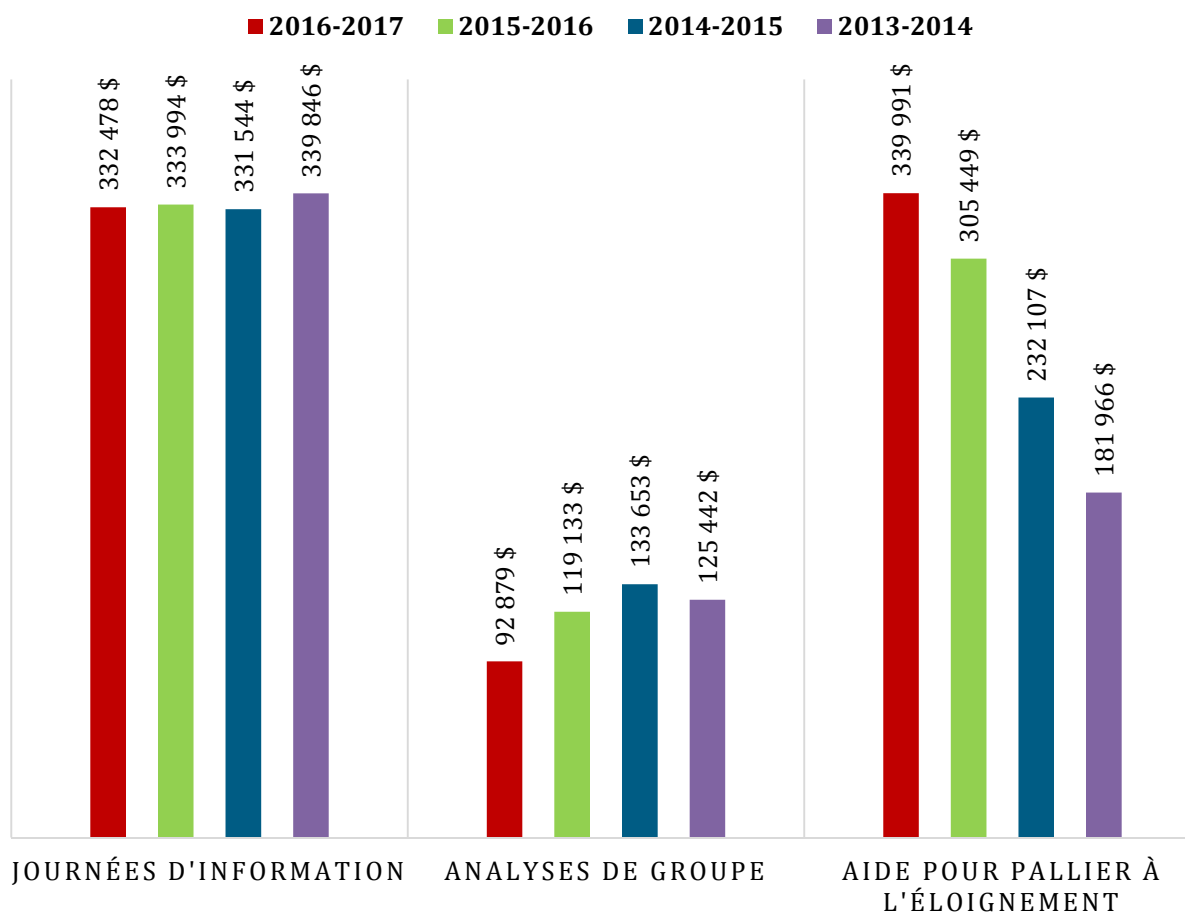
Activités collectives

L'activité collective est une activité structurée proposée à un groupe d'entreprises agricoles dont l'objectif est de favoriser le transfert et le partage des connaissances, le réseautage et la comparaison des entreprises entre elles. Ces activités sont en lien avec les services-conseils ou contribuent à leur promotion. Les conférences, les colloques, les journées d'information ou de démonstration à la ferme sont admissibles ainsi que les analyses de groupe.

Trois cent vingt-neuf activités collectives ont été offertes l'an dernier, incluant les analyses de groupe. Elles concernaient des sujets variés qui rejoignaient plusieurs productions agricoles et domaines d'intervention (gestion, technique de production, gestion des ressources humaines et transfert de ferme). Les activités collectives en agroenvironnement sont exclues car elles sont financées par le volet 4 du programme Prime-Vert. Pour l'organisation et la diffusion des activités, ce sont des dispensateurs reconnus par les réseaux Agriconseils ou des associations ou regroupements d'entreprises qui peuvent bénéficier d'aides financières.

Le [graphique 4](#) précise les aides financières remises pour les activités admissibles au niveau des activités collectives. Globalement en 2016-2017, 425 357 \$ ont été remis aux dispensateurs pour soutenir l'ensemble des activités. En ajoutant l'aide pour pallier à l'éloignement, la somme s'élève à 765 348 \$.

Graphique 4 : Aides financières attribués pour les activités collectives



Aide pour pallier à l'éloignement

Selon les principes d'accessibilité et d'équité, une entreprise agricole a droit à des services-conseils où qu'elle soit au Québec, et ce à des coûts comparables. Avec la mise en place du PSC, une politique provinciale pour pallier à l'éloignement a été instaurée pour les dispensateurs qui couvrent plusieurs régions du Québec. En 2016-2017, ce sont 339 991 \$ qui leur ont été remis. Cela représente une augmentation de près de 35 000 \$ par rapport à l'an dernier. Il est à noter que plusieurs régions doivent moduler la politique provinciale pour s'assurer du respect de leur budget.

Le [tableau 14](#) présente les aides financières remises par les réseaux Agriconseils, par région, autant pour les activités collectives ainsi que l'aide remise pour pallier à l'éloignement des conseillers.

Tableau 14 : Répartition des aides financières pour les activités collectives et l'éloignement par région

Région	Activité collective		Aide financière pour l'éloignement
	Aide financière	Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	51 292 \$	29	92 006 \$
Bas-Saint-Laurent	51 212 \$	46	35 821 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	15 135 \$	24	23 731 \$
Centre-du-Québec	40 898 \$	37	8 265 \$
Chaudière-Appalaches	50 112 \$	34	10 699 \$
Estrie	45 781 \$	35	12 237 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16 005 \$	16	34 642 \$
Laurentides	14 333 \$	16	16 429 \$
Mauricie	19 413 \$	24	4 064 \$
Montérégie-Est	24 148 \$	15	11 936 \$
Montérégie-Ouest	25 811 \$	25	15 555 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	22 156 \$	22	12 084 \$
Outaouais	11 361 \$	8	34 215 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	37 701 \$	28	28 308 \$
Total	425 357 \$	359	339 991 \$

Le portrait des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils

Les conseillers agricoles sont à la base des services-conseils. Ils sont des personnes qualifiées, qui dans le respect de leur champ de compétences et en conformité avec les lois professionnelles, offrent un service-conseil aux entreprises agricoles.

Pour les réseaux Agriconseils, une organisation qui regroupe des conseillers agricoles est un dispensateur de services-conseils.

Les dispensateurs doivent s'inscrire auprès du réseau de leur région et compléter l'*Entente d'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires*. L'Entente a pour objectif d'établir l'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils et de déterminer les obligations qui en découlent, autant pour le réseau que pour le dispensateur.

La figure 4 présente le portrait de l'ensemble des professionnels inscrits aux réseaux Agriconseils. La spécialité « Autres » regroupe les professions suivantes : administrateurs agréés, médecins vétérinaires, fiscalistes et les autres professionnels sans appartenance à un ordre professionnel. Le tableau 15 présente leur répartition régionale.

Figure 4 : Portrait provincial des professionnels inscrits aux réseaux Agriconseils

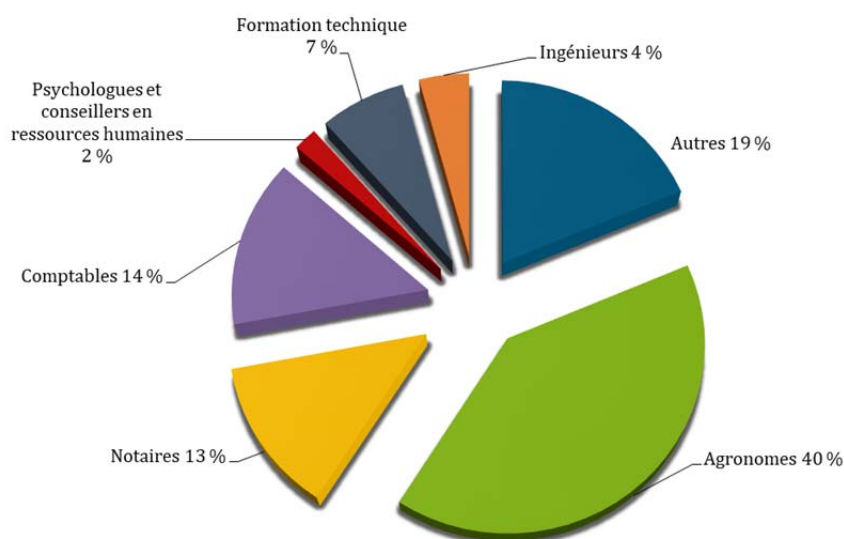


Tableau 15 : Répartition des dispensateurs et des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils par région et par spécialité

Région	Nombre ¹		Spécialité des conseillers						
	Disp.	Cons.	Agr.	Compt.	Ing.	Notaire	Psy. / cons. en RH	Tech.	Autre ²
Abitibi-Témiscamingue	15	25	10	5	0	2	3	1	4
Bas-Saint-Laurent	58	170	50	33	8	33	2	13	31
Capitale-Nationale et Côte-Nord	59	120	45	20	6	5	0	9	35
Centre-du-Québec	61	152	67	28	9	16	5	4	23
Chaudière-Appalaches	119	297	112	38	7	77	5	42	16
Estrie	41	75	28	6	5	7	2	6	21
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16	24	5	5	2	0	1	2	9
Laurentides	31	66	29	10	4	7	1	2	13
Mauricie	44	89	22	16	1	15	4	6	25
Montréal-Est	95	248	117	33	13	19	3	18	45
Montréal-Ouest	84	179	90	29	5	19	2	6	28
Montréal-Laval-Lanaudière	75	136	51	11	5	19	2	11	37
Outaouais	29	36	13	2	4	2	1	0	14
Saguenay-Lac-Saint-Jean	31	86	49	10	3	0	3	4	17
Total	758	1 703	688	246	72	221	34	124	318

¹ Août 2017.

² La spécialité « Autre » regroupe les professions suivantes : administrateurs agréés, médecins vétérinaires, fiscalistes et autres. Plusieurs conseillers n'ont aucune profession d'inscrite à leur dossier.

Les aides financières reçues par les réseaux Agriconseils

Pour soutenir financièrement les réseaux Agriconseils dans leurs différents mandats, le MAPAQ les rémunère pour les accueils et référencement effectués auprès de la clientèle agricole et pour l'administration des programmes qui leur sont confiés.

Accueil et référencement

En 2016-2017, les quatorze réseaux Agriconseils ont réalisé 1 842 services d'accueils et de référencement. Ainsi, les directeurs des réseaux ont discuté et échangé avec près de 7 % de la clientèle agricole du Québec concernant les services-conseils ou leurs projets. La promotion effectuée a contribué à la notoriété des réseaux Agriconseils auprès de la clientèle agricole, ce qui n'est pas étranger à l'augmentation des accueils et référencement au cours de la dernière année.

Tableau 16 : Répartition des accueils et référencement par région

Région	Nombre d'accueils et de référencement			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Abitibi-Témiscamingue	206	174	156	70
Bas-Saint-Laurent	81	64	45	25
Capitale-Nationale et Côte-Nord	44	40	41	64
Centre-du-Québec	101	73	56	62
Chaudière-Appalaches	254	246	116	129
Estrie	104	65	56	20
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	51	36	33	21
Laurentides	166	130	92	70
Mauricie	106	108	90	74
Montérégie-Est	143	130	61	67
Montérégie-Ouest	318	275	231	201
Montréal-Laval-Lanaudière	137	123	111	52
Outaouais	96	92	64	92
Saguenay-Lac-Saint-Jean	35	58	73	42
Total	1 842	1 614	1 225	989

Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations

Le PSC termine sa quatrième année et le nombre de producteurs adhérant au programme est toujours en croissance. Il est important de soutenir les entreprises agricoles dans leur besoin de consulter des ressources professionnelles externes et ce, pour la poursuite de leurs activités. Les producteurs agricoles oeuvrent dans un secteur économique en constante évolution. Conséquemment, une adaptation aux besoins du marché pour assurer la pérennité de l'entreprise est essentielle.

Dans son rôle d'appui aux réseaux Agriconseils, la CSC coordonne plusieurs activités contribuant à renforcer la qualité et la diversité de l'offre de services-conseils en réponse aux besoins des entreprises. De plus, un comité de coordination, composé de représentants du MAPAQ et de la CSC et dont le rôle principal est d'interpréter et de soutenir la mise en œuvre des règles administratives du PSC, demeure constamment à l'affut des besoins, préoccupations et enjeux en émergence concernant les services-conseils agricoles.

L'an dernier, plusieurs actions en lien avec la mission de la CSC ont été priorisées :

- > un sondage sur la satisfaction de la clientèle;
- > la traduction des principaux documents;
- > une cartographie des aides financières.

Les services-conseils en agroenvironnement

Les services-conseils en agroenvironnement occupent une place importante dans l'offre de services-conseils en agriculture au Québec. Ils permettent aux entreprises agricoles de s'adapter aux exigences environnementales de la société québécoise et d'être proactives dans l'adoption de bonnes pratiques.

Cette section présente les principales réalisations des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement, pour l'année 2016-2017, encadrées par le Programme services-conseils (PSC) - domaine agroenvironnement. Elle trace aussi un portrait de la situation des entreprises agricoles qui ont été desservies par ces dispensateurs.

Les données présentées dans cette section proviennent principalement des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), des documents liés à la reddition de comptes (listes de NIM) ainsi que des informations anonymes fournies par le MAPAQ.

Avec l'arrivée du PSC, la formule de financement pour la livraison de services-conseils en agroenvironnement, le contenu du PAA et le rôle de la CSC ont été modifiés. Ces changements limitent la comparaison des résultats avec les données cumulées depuis 2004. Principalement, avant 2013, les réponses au questionnaire du PAA étaient mises à jour annuellement alors que depuis, le PAA est réalisé une seule fois pour la durée du PSC.

Le travail réalisé par les dispensateurs de services-conseils et les entreprises agricoles démontrent l'effort déployé pour assurer le développement durable des entreprises agricoles du Québec. Cette section met en premier plan les faits saillants des résultats. Le détail des réponses aux questions du PAA est regroupé en annexes. Il ne doit pas être considéré comme une revue exhaustive du contenu des PAA, mais plutôt comme un aperçu des tendances quant à l'adoption de pratiques agroenvironnementales.

La démarche du Plan d'accompagnement agroenvironnemental

Les dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement offrent une variété de services dans les différents domaines de l'agroenvironnement.

Concrètement, les services peuvent entre autres, prendre la forme de diagnostics (ex. : PAA, évaluation de l'état des sols), de recommandations (ex. : phytoprotection, fertilisation, gestion des déjections animales) ou d'accompagnement des entreprises agricoles dans l'adoption ou le suivi de bonnes pratiques agroenvironnementales.

Les services-conseils rendus dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement sont insérés dans une démarche composée de trois grandes étapes, soit : le diagnostic agroenvironnemental, la planification des actions ainsi que l'accompagnement et le suivi.

Développé en 2004 dans le cadre de l'*Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme*, le PAA est un outil de travail facilitant l'établissement d'un diagnostic agroenvironnemental et la planification des actions. Il permet aussi de consigner les résultats de l'accompagnement et du suivi. Le formulaire du PAA est disponible sur le site Web des réseaux Agriconseils :

<http://www.agriconseils.qc.ca/je-suis-conseiller/guides-et-formulaires/>

● Le diagnostic agroenvironnemental

Le diagnostic consiste à dresser le portrait agroenvironnemental de l'entreprise. Réalisé à l'aide d'un questionnaire, il est composé de six sections : le bilan de phosphore, la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection et la protection de la faune, de la flore et des habitats. Il permet de relever les éléments à améliorer dans l'entreprise.

● La planification des actions

Cette étape, élaborée en collaboration avec le producteur agricole, consiste à analyser les éléments à améliorer dans l'entreprise, proposer des solutions et établir un plan d'action. Ce plan identifie les actions pertinentes à entreprendre par l'entreprise agricole, leur ordre de priorisation, le temps estimé d'accompagnement pour la saison en cours, la situation initiale à la ferme, les objectifs de réalisation ainsi que l'échéancier de chaque action.

● L'accompagnement et le suivi

Les dispensateurs de services-conseils accompagnent les entreprises agricoles pour mettre en œuvre des actions planifiées. Une liste des actions agroenvironnementales admissibles à de l'aide financière du MAPAQ est disponible dans le manuel du conseil en agroenvironnement. À la fin de l'année financière, le dispensateur de services-conseils doit inscrire le niveau de réalisation des actions planifiées dans le plan d'action du PAA.

Pour la reddition de comptes de fin d'année, le contenu électronique des PAA est transmis aux réseaux Agriconseils. La CSC récupère l'ensemble de ces informations pour produire ce rapport.

Entré en vigueur le 1^{er} avril 2013 dans le cadre de l'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir 2, le PSC offre de l'aide financière aux entreprises agricoles qui désirent des services pour chaque étape de leur démarche agroenvironnementale. Le programme vise à accroître l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles et agroalimentaires afin d'assurer leur compétitivité, leur pérennité et réduire leurs risques financiers tout en favorisant l'autonomie de celles-ci. Les entreprises admissibles au PSC peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'utilisation des services-conseils par l'entremise des réseaux Agriconseils.

Cent onze dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement ont octroyé des services dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement, pour l'année 2016-2017. Présents sur tout le territoire québécois, il s'agit de 71 clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) et de 40 dispensateurs autres. Le nombre de dispensateurs a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier dû à une augmentation du nombre de dispensateurs hors CCAÉ. Rappelons que les CCAÉ sont des regroupements volontaires d'entreprises agricoles qui souhaitent mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement sur leur ferme.

La CSC appui l'offre de services-conseils en soutenant l'ensemble des dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement dans la réalisation de leurs mandats.

La CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des entreprises agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants en agroenvironnement, gestion et techniques de production.

Plus spécifiquement, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement des organisations dispensatrices de services-conseils en agroenvironnement. Elle doit également leur développer des outils collectifs de gestion et offrir le soutien nécessaire à leurs opérations. Finalement, la CSC accompagne les dispensateurs de services-conseils, notamment les CCAÉ dans la transition vers la prestation à l'acte de services-conseils en agroenvironnement.

Le portrait des entreprises agricoles

Le portrait des entreprises agricoles présente les types de production, les superficies, les unités animales (u.a.) ainsi que le nombre d'entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement pour l'année 2016-2017.

Pour cette quatrième année du PSC – domaine agroenvironnement, 6 776 entreprises agricoles ont bénéficié d'aide financière, soit 24 % du total des entreprises du Québec, comparativement à 6 100 (22 % du total des entreprises du Québec) pour l'année 2015-2016. C'est dans la région agricole de la Chaudière-Appalaches que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises qui ont bénéficié du programme, soit 1 515. Par ailleurs, la plus grande proportion d'entreprises agricoles ayant bénéficié du programme est au Saguenay – Lac Saint-Jean, avec 33 % des entreprises de la région.

Tableau 17 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement, par région

Région agricole	2016-2017			2015-2016		
	Nombre total d'entreprises ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	Pourcentage ²	Nombre total d'entreprises ³	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	Pourcentage ²
Abitibi-Témiscamingue	581	171	29 %	584	130	22 %
Bas-Saint-Laurent	2 017	651	32 %	2 031	606	30 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 079	213	20 %	1 089	209	19 %
Centre-du-Québec	3 226	590	18 %	3 235	567	17 %
Chaudière-Appalaches	5 348	1 515	28 %	5 457	1 340	24 %
Estrie	2 555	455	18 %	2 522	353	14 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	245	61	25 %	253	64	26 %
Laurentides	1 257	258	21 %	1 242	225	18 %
Mauricie	962	214	22 %	1 001	184	18 %
Montréal-Est	4 201	1 217	29 %	4 163	1 152	27 %
Montréal-Ouest	2 692	564	21 %	2 722	495	18 %
Montréal-Laval-Lanaudière	1 663	294	18 %	1 690	259	16 %
Outaouais	941	170	18 %	916	173	19 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 205	403	33 %	1 211	343	28 %
Total	27 972	6 776	24 %	28 116	6 100	22 %

1. Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, avril 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2. Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l'ensemble des entreprises agricoles de la région.

3. Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

4. Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, juin 2015; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

C'est en production laitière que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement avec 2 542 entreprises. Le secteur des grandes cultures suit avec 1 385 entreprises et la production bovine avec 718. Par rapport à leur secteur de production, les entreprises laitières représentent la plus grande proportion avec 42 % des entreprises laitières du Québec, suivies des entreprises fruitières avec 34 % et des entreprises porcines avec 31 %.

En 2015-2016, le secteur laitier représentait aussi le plus grand nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme en nombre absolu (2 500 entreprises) et en proportion (40 %) par rapport à son secteur de production.

Tableau 18 : Répartition des entreprises agricoles par type de production

Type de production	2016-2017			2015-2016		
	Nombre d'entreprises au Québec ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²	Nombre d'entreprises au Québec ³	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ³	Nombre d'entreprises au Québec ¹
Production animale						
Avicole	907	185	20 %	899	179	20 %
Bovine	3 318	718	22 %	3 433	636	19 %
Laitière	6 027	2 542	42 %	6 260	2 500	40 %
Ovine	593	109	18 %	621	116	19 %
Porcine	1 543	486	31 %	1 610	471	29 %
Production végétale						
Fourragère	1 292	144	11 %	1 268	107	8 %
Fruitière	1 576	532	34 %	1 565	420	27 %
Grandes cultures	4 736	1 385	29 %	4 542	1 173	26 %
Horticole	658	69	10 %	552	47	9 %
Maraîchère	1 297	307	24 %	1 266	221	17 %
Serricole	423	19	4 %	446	16	4 %
Autres productions agricoles⁴	5 602	194	3 %	5 654	188	3 %
Total	27 972	6 690⁵	24 %	28 116	6 074	22 %

1. Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, avril 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2. Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport au type de production de l'ensemble du Québec.

3. Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

4. Les autres productions comprennent les « autres productions animales », l'acériculture et en moindre mesure les autres sources de revenu.

5. Le nombre d'entreprises diffère du tableau précédent puisque les entreprises radiées en cours d'année sont exclues.

Les entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2016-2017 regroupent 43 % (906 620 ha) des superficies cultivées au Québec alors qu'elles regroupaient 40 % (838 656 ha) des surfaces en 2015-2016. Les prairies (299 487 ha) couvrent les plus grandes superficies des entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement suivi du maïs-grain (178 332 ha) et des céréales et protéagineux (136 989 ha). Par rapport à leur production, les céréales et protéagineux ainsi que les fruits et les légumes représentent les plus grandes proportions avec respectivement 50 % de leur production au Québec.

Tableau 19 : Répartition des superficies des entreprises selon les types de culture

Type de culture	2016-2017			2015-2016		
	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ¹	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ³	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ³	Pourcentage ²
Céréales et protéagineux	272 293	136 989	50 %	273 142	128 359	47 %
Fruits et légumes	113 803	56 601	50 %	113 416	50 101	44 %
Maïs ensilage	57 310	24 087	42 %	56 154	23 446	42 %
Maïs-grain	432 329	178 332	41 %	428 731	165 198	39 %
Pâturages	191 230	69 390	36 %	196 149	62 549	32 %
Prairies	715 493	299 487	42 %	730 503	284 950	39 %
Soya	310 025	131 331	42 %	293 516	113 747	39 %
Autres cultures	30 770	10 403	34 %	31 529	10 306	33 %
Total	2 123 253	906 620	43 %	2 123 139	838 656	40 %

1 Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, avril 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport aux superficies des types de culture pour l'ensemble du Québec.

3 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

En 2016-2017, les entreprises agricoles qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement élèvent 38 % du cheptel québécois avec 703 607 unités animales (u.a.). En 2015-2016, elles regroupaient 35 % (663 663 u.a.) du cheptel québécois. Des 703 607 u.a. du cheptel québécois de 2016-2017, 246 700 u.a. sont en production laitière (44 % du cheptel laitier québécois), 115 932 u.a. sont en production de bovin de boucherie (41 % du cheptel bovin québécois) et 9 684 u.a. sont en production ovine (38 % du cheptel ovin québécois).

Tableau 20 : Répartition des unités animales (u.a.) par type d'élevage chez les entreprises agricoles

Type d'élevage	2016-2017			2015-2016		
	u.a. pour l'ensemble des entreprises au Québec ¹	u.a. chez les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²	u.a. pour l'ensemble des entreprises au Québec ³	u.a. chez les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ³	Pourcentage ²
Avicole	224 248	62 550	28 %	215 054	58 977	27 %
Bovin	284 243	115 932	41 %	293 728	104 932	36 %
Laitier	557 386	246 700	44 %	567 221	239 670	42 %
Ovin	25 188	9 684	38 %	26 402	10 336	39 %
Porcin	738 347	260 274	35 %	742 336	240 526	32 %
Autres élevages	42 621	8 467	20 %	43 174	9 222	21 %
Total	1 872 034	703 607	38 %	1 887 915	663 663	35 %

1 Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, avril 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage des unités animales en inventaire des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport au nombre d'unités animales de l'ensemble des entreprises agricoles.

3 Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mai 2016; les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

Les interventions du PSC – domaine agroenvironnement

Cette section présente la répartition des entreprises agricoles qui ont bénéficié du programme selon les secteurs d'intervention, les types d'aide financière, les thématiques, le nombre d'actions et le nombre d'heures.

Pour alléger le texte et les tableaux, les libellés des évaluations détaillées et ciblées ont été abrégés par les termes « Évaluation - État des sols », « Évaluation - Pesticides » et « Évaluation - Biodiversité ». Dans la plupart des cas, les résultats sont présentés pour les entreprises agricoles qui ont bénéficié du programme en 2016-2017 et toutes celles qui en ont bénéficié depuis avril 2013.

Mille deux cent quarante-trois entreprises agricoles ont obtenu du financement pour la réalisation de leur PAA en cette quatrième année du PSC – domaine agroenvironnement, comparativement à 1 476 en 2015-2016, 2 407 en 2014-2015 et à 3 883 en 2013-2014. Depuis 2013, 9 009 PAA ont donc été subventionnés.

La réalisation du PAA est la première étape pour avoir accès à des services d'accompagnement et de suivi. Depuis 2014-2015, il est possible de réaliser une mise à jour du plan d'action du PAA et 3 050 entreprises agricoles se sont prévaluées de ce service en 2016-2017.

Pour l'année 2016-2017, 6 392 entreprises agricoles, soit 94 % des 6 776 entreprises qui ont bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement, ont reçu des services-conseils subventionnés pour de l'accompagnement et du suivi ou pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées. Depuis 2013, 7 763 entreprises ont reçu de l'accompagnement et du suivi sur un total de 9 009 entreprises qui ont bénéficié du programme, ce qui représente 86 % des bénéficiaires. Les entreprises qui n'ont pas reçu d'accompagnement et suivi subventionné peuvent avoir planifié et réalisé des actions non subventionnées ou encore des actions du programme Prime-Vert. Il est aussi possible que ces entreprises aient prévu demander de l'aide financière pour de l'accompagnement et suivi d'ici la fin du PSC.

En 2016-2017, les entreprises ont reçu 70 999 heures de services-conseils subventionnés, soit une moyenne de 11,1 heures par entreprise. Depuis avril 2013, elles ont reçu 201 683 heures de services-conseils subventionnés, soit une moyenne de 26 heures par entreprise pour quatre années.

L'accompagnement et suivi a été réalisé principalement dans les thématiques « Santé et conservation des sols », « Gestion des matières fertilisantes » et « Phytoprotection ». En

effet, en 2016-2017, 4 942 entreprises agricoles ont reçu 32 023 heures d'accompagnement en santé et conservation des sols, soit une moyenne de 6,5 heures par entreprise dans cette thématique. Dix-huit mille neuf cent trois heures d'accompagnement ont été réalisées pour 4 264 entreprises pour la gestion des matières fertilisantes pour une moyenne de 4,4 heures par entreprise, tandis que 2 706 entreprises ont reçu 15 241 heures d'accompagnement en phytoprotection, soit 5,6 heures par entreprise.

Finalement, 143 entreprises agricoles ont obtenu de l'aide financière pour la réalisation d'évaluations détaillées et ciblées, lesquelles ont nécessité 2 772 heures de services-conseils, soit une moyenne de 19,4 heures par entreprise. Elles ont principalement opté pour l'évaluation de l'état de leurs sols avec 108 participants.

Tableau 21 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – domaine agroenvironnement, selon les secteurs d'intervention

Secteur d'intervention	2016-2017			Depuis avril 2013		
	Nombre		Moyenne ¹	Nombre		Moyenne ¹
	entreprises	heures		entreprises	heures	
PAA	1 243	n.d. ²	-	9 009	n.d. ²	-
Mise à jour du plan d'action ³	3 050	n.d. ²	-	4 419	n.d. ²	-
Total de l'accompagnement et suivi et des évaluations détaillées et ciblées	6 392	70 999	11,1	7 763	201 683	26,0
Accompagnement et suivi :	6 337	68 228	10,8	7 678	190 515	24,8
> Gestion des matières fertilisantes	4 264	18 903	4,4	5 270	40 104	7,6
> Santé et conservation des sols	4 942	32 023	6,5	6 521	109 095	16,7
> Gestion de l'eau	408	1 186	2,9	818	3 406	4,2
> Phytoprotection	2 706	15 241	5,6	3 915	36 541	9,3
> Faune, flore et habitats	133	875	6,6	262	1369	5,2
Total des évaluations détaillées et ciblées :	143	2 772	19,4	673	11 168	16,6
> Évaluation — État des sols	108	2 035	18,8	526	9 079	17,3
> Évaluation — Pesticides	35	737	21,0	145	1 918	13,2
> Évaluation — Biodiversité	n.d. ⁴	n.d. ⁴	n.d. ⁴	4	171	42,7

1 Nombre moyen d'heures par entreprise.

2 Le nombre d'heures pour compléter le PAA ou la mise à jour du plan d'action n'est pas demandé au dispensateur.

3 La mise à jour du plan d'action ne s'applique pas à la première année du programme.

4 Ce type d'évaluations détaillées et ciblées n'est plus disponible depuis la deuxième année du programme.

Depuis 2014-2015, les heures d'accompagnement sont compilées par action, ce qui permet de constater encore cette année, que parmi les 40 actions d'accompagnement et de suivi proposées aux entreprises agricoles, 10 regroupent plus de 80 % des heures de service utilisées. En 2016-2017, ces 10 actions sont réparties dans les thématiques « Santé et conservation des sols » (7), « Phytoprotection » (2) et « Gestion des matières fertilisantes » (1).

Les 10 actions sont les suivantes :

- > « Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ »;
- > « Améliorer la gestion des prairies »;
- > « Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures »;
- > « Faire le travail réduit du sol »;
- > « Corriger et prévenir la compaction des sols »;
- > « Faire du semis direct »;
- > « Cultiver des cultures de couverture »;
- > « Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise »;
- > « Faire un plan de rotation amélioré des cultures »;
- > « Réaliser une Évaluation de l'état des sols ».

En 2015-2016, 10 actions regroupaient aussi 80 % des heures de services-conseils. Quant au classement des 10 actions en fonction des heures de services-conseils livrés, il était légèrement différent, la plupart des actions gagnant ou perdant une position sauf pour l'action « Réaliser une Évaluation de l'état des sols » qui était 3 positions plus élevées. De plus l'action « Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise » ne faisait pas partie du top 10, elle se trouvait en 11^e position. Elle était remplacée par « Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ ».

Tableau 22 : Nombre d'entreprises et nombre d'heures de services-conseils financés dans le PSC – agroenvironnement, par action, pour l'année 2016-2017 et pour l'année 2015-2016

	Action ¹	2016-2017			2015-2016		
		Nombre		Moyenne ²	Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures		entreprises	heures	
Gestion des matières fertilisantes	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	4 064	16 314	4,0	2 948	10 499	3,6
	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	486	1 284	2,6	561	1 433	2,6
	Faire réaliser un bilan alimentaire	46	1 007	21,9	52	892	17,2
	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	55	292	5,3	58	147	2,5
	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	5	5	1,0	2	1	0,6
Santé et conservation des sols	Améliorer la gestion des prairies	2 766	10 743	3,9	2 494	9 605	3,9
	Faire le travail réduit du sol	1 183	4 377	3,7	1 217	4 128	3,4
	Corriger et prévenir la compaction des sols	1 345	4 303	3,2	1 176	4 290	3,6
	Faire du semis direct	903	3 672	4,1	935	3 677	3,9
	Cultiver des cultures de couverture	1 001	2 756	2,8	913	2 605	2,9
	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	932	2 355	2,5	635	1 602	2,5
	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	108	2 035	18,8	151	2 996	19,8
	Améliorer la gestion des pâturages	433	966	2,2	391	886	2,3
	Faire des apports de matières organiques au champ	330	890	2,7	205	521	2,5
	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	354	792	2,2	374	768	2,1
	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	286	550	1,9	352	769	2,2
	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	172	372	2,2	181	375	2,1

	Action ¹	2016-2017			2015-2016		
		Nombre		Moyenne ²	Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures		entreprises	heures	
	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	57	100	1,8	60	101	1,7
	Faire de la culture sur billons	23	83	3,6	25	99	4,0
	Cultiver les champs en contrepente	11	32	2,9	17	19	1,1
	Faire la culture sur planches permanentes	3	28	9,3	6	16	2,7
	Faire du travail en bandes alternées	1	4	4,0	3	8	2,5
Gestion de l'eau	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	267	891	3,3	145	467	3,2
	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	110	164	1,5	80	95	1,2
	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	29	95	3,3	24	105	4,4
	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	10	19	1,9	6	11	1,8
	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	9	16	1,8	15	34	2,2
Phytoprotection	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	1 885	8 939	4,7	1 561	6 523	4,2
	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	368	2 661	7,2	229	1 418	6,2
	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	433	894	2,1	400	863	2,2
	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	35	737	21,0	43	463	10,8
	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise ³	139	602	4,3	nd	nd	nd
	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	41	572	13,9	31	417	13,4

	Action ¹	2016-2017			2015-2016		
		Nombre		Moyenne ²	Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures		entreprises	heures	
	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : un grain de santé, production fruitière intégrée)	62	529	8,5	45	269	6,0
	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	104	443	4,3	99	437	4,4
	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	132	267	2,0	180	466	2,6
	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides ³	89	197	2,2	nd	nd	nd
	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	35	137	3,9	21	76	3,6
Faune ⁴	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	86	634	7,4	67	212	3,2
	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	51	241	4,7	44	102	2,3

1 Les 10 actions qui regroupent 80 % des heures utilisées en 2016-2017 sont en gras.

2 Nombre moyen d'heures par entreprise.

3 Nouvelles actions ajoutées en 2017-2018.

4 Faune, flore et habitats.

Le PAA permet à l'entreprise agricole de planifier des actions du PSC, du programme Prime-Vert et d'autres actions non subventionnées. Le **tableau 23** présente le nombre d'entreprises ayant planifié des actions et ayant indiqué des résultats ainsi que le nombre d'actions planifiées et le nombre ayant un résultat d'inscrit pour la période 2016-2017 et la période « Depuis avril 2013 ».

Pour tous les types d'actions (subventionnées ou non), 105 738 ont été planifiées dans les plans d'action des PAA de 6 759 entreprises agricoles, pour l'année 2016-2017. Depuis avril 2013, 133 557 actions ont été planifiées par 8 956 entreprises agricoles. Ce sont des ratios similaires de 15,6 actions par entreprise en 2016-2017 et de 14,9 actions par entreprise depuis avril 2013.

Pour les actions subventionnées dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement, 49 417 actions ont été planifiées par 6 708 entreprises agricoles pour l'année 2016-2017, ce qui représente 7,4 actions par entreprise. Depuis avril 2013, ce sont 59 820 actions qui ont été planifiées par 8 777 entreprises agricoles pour un ratio pratiquement équivalent de 6,8 actions par entreprise.

Le **tableau 23** indique que la majorité des actions ont été planifiées dans la thématique « Santé et conservation des sols » avec 27 190 actions. Pour ce qui est des autres thématiques, 8 384 actions ont été planifiées en « Phytoprotection », 6 488 en « Gestion des fertilisants », 3 168 en « Évaluation de l'état des sols », 3 073 en « Gestion de l'eau », 772 en « Faune, flore et habitats » et 342 en « Évaluation des pesticides ».

Le nombre d'actions pour lesquelles un résultat est indiqué est souvent inférieur au nombre d'actions planifiées. Cette différence s'explique entre autres, par le fait que l'entreprise planifie généralement plusieurs actions pour la durée du programme et qu'elle les réalise graduellement. La thématique ayant le plus grand nombre d'actions avec un résultat inscrit est « Santé et conservation des sols » avec 8 253 actions.

Tableau 23 : Nombre d'entreprises, nombre d'actions inscrites aux plans d'action et moyenne d'actions par entreprise, par type d'aide financière et thématique

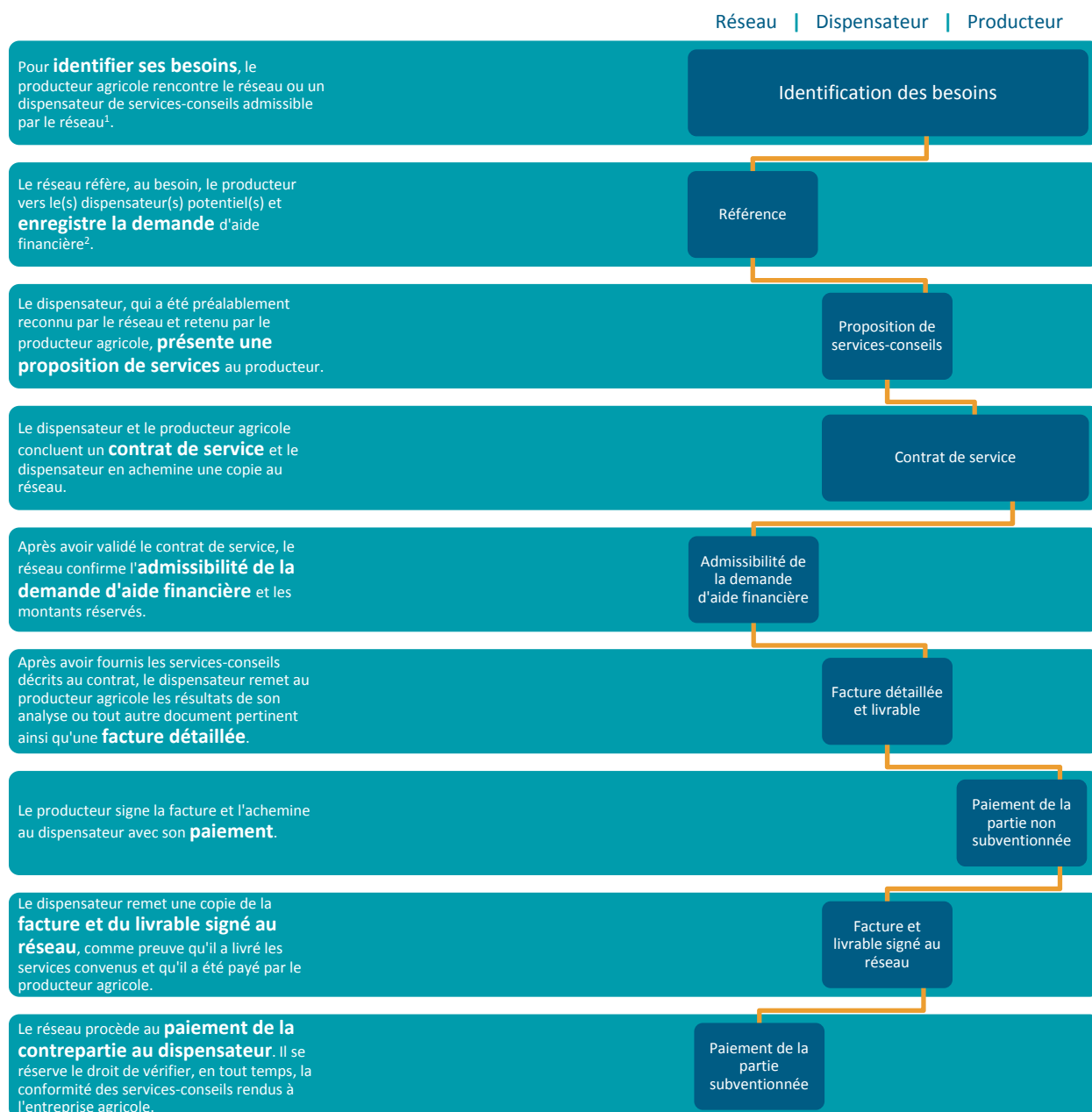
	Type d'aide financière et thématique	Pour les actions planifiées			Pour les actions ayant un résultat d'inscrit ¹		
		NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²
2016-2017	PSC – domaine agroenvironnement :	6 708	49 417	7,4	5 182	15 560	3,0
	> Gestion des matières fertilisantes	5 317	6 488	1,2	3 122	3 450	1,1
	> Santé et conservation des sols	6 210	27 190	4,4	3 965	8 253	2,1
	> Gestion de l'eau	2 467	3 073	1,2	344	375	1,1
	> Phytoprotection	4 856	8 384	1,7	2 334	3 017	1,3
	> Faune, flore et habitats	725	772	1,1	246	255	1,0
	> Évaluation — État des sols	3 168	3 168	1,0	142	142	1,0
	> Évaluation — Pesticides	342	342	1,0	68	68	1,0
	Programme Prime-Vert	3 134	7 509	2,4	554	925	1,7
	Non subventionnée	6 410	48 812	7,6	1 785	5 161	2,9
	Toutes les catégories	6 759	105 738	15,6	5 505	21 646	3,9
Depuis avril 2013	PSC – domaine agroenvironnement :	8 777	59 820	6,8	6 454	18 508	2,9
	> Gestion des matières fertilisantes	6 128	7 400	1,2	3 508	3 872	1,1
	> Santé et conservation des sols	7 905	32 951	4,2	4 845	9 906	2,0
	> Gestion de l'eau	3 202	3 984	1,2	458	499	1,1
	> Phytoprotection	5 950	9 959	1,7	2 766	3 548	1,3
	> Faune, flore et habitats	849	904	1,1	291	300	1,0
	> Évaluation — État des sols	4 147	4 147	1,0	253	253	1,0
	> Évaluation — Pesticides	475	475	1,0	130	130	1,0
	> Programme Prime-Vert	4 099	9 861	2,4	858	1 550	1,8
	Non subventionnée	8 502	63 876	7,5	2 418	7 006	2,9
	Toutes les catégories	8 956	133 557	14,9	7 023	27 064	3,9

1 Pour ce tableau, les actions ayant un résultat d'inscrit indiquent qu'une valeur supérieure à zéro ou un « oui » a été inscrit dans le plan d'action du PAA.

2 Nombre moyen d'actions par entreprise.

Annexe 1 | Cheminement type d'une demande d'aide financière

Cheminement type d'une demande d'aide financière d'un producteur agricole



- 1 Dans le cadre d'activités subventionnées, le réseau régional **devra avoir conclu** une entente avec le dispensateur, par laquelle il établit l'admissibilité de ce dernier.
- 2 Lorsqu'une entreprise agricole nécessite l'intervention de plus d'un dispensateur (ou conseiller), le producteur agricole pourra coordonner les travaux ou encore mandater le réseau ou le dispensateur admissible de son choix.

Annexe 2 | Résultats du contenu des PAA

L'**annexe 2**² présente les résultats du contenu des 1 243 PAA réalisés en 2016-2017 ainsi que du contenu des 9 009 PAA réalisés depuis le 1^{er} avril 2013. Ils sont classés par thématique, c'est-à-dire la gestion des matières fertilisantes, la santé et la conservation des sols, la gestion de l'eau, la phytoprotection ainsi que la protection de la faune, de la flore et des habitats. Seules les réponses aux principales questions du PAA sont présentées.

Finalement, les résultats des actions inscrites dans le PAA sont présentés à la fin de l'annexe.

² Il n'est pas possible de présenter l'évolution de l'adoption des pratiques d'agriculture durable au fil des ans car le PAA est complété par l'entreprise agricole une seule fois pour toute la durée du PSC. Ainsi, les PAA réalisés en 2016-2017 et ceux faits en 2015-2016 représentent les diagnostics de deux groupes d'entreprises distincts.

Gestion des matières fertilisantes

Tableau 24 : Répartition des volumes d'épandages de déjections animales en fonction des périodes d'épandages et des temps d'incorporation chez les entreprises agricoles¹

Période d'épandage et temps d'incorporation pour les déjections animales	2016-2017	Depuis avril 2013
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE ² : 485	NE ² : 4 477
> en pré-semis	49 %	55 %
> en post-levée	4 %	3 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	14 %	11 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	23 %	22 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	10 %	9 %
Pourcentage des volumes épandu sur les cultures annuelles et incorporé :	NE ² : 360	NE ² : 3 002
> immédiatement	8 %	6 %
> moins de 3 heures après l'épandage	11 %	6 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	42 %	49 %
> 24 heures et plus après l'épandage	39 %	39 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE ² : 416	NE ² : 3 955
> au printemps	25 %	26 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	44 %	44 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	25 %	24 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	6 %	6 %
Période d'épandage et temps d'incorporation pour les MRF	2016-2017	Depuis avril 2013
Pourcentage du volume épandu sur les cultures annuelles :	NE ² : 67	NE ² : 437
> en pré-semis	46 %	47 %
> en post-levée	5 %	3 %
> en post-récolte avec des cultures de couverture	7 %	10 %
> en post-récolte avec des résidus de culture avec un rapport C/N élevé	28 %	28 %
> en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture	14 %	12 %
Pourcentage des volumes épandu sur les cultures annuelles et incorporé :	NE ² : 56	NE ² : 291
> immédiatement	21 %	13 %
> moins de 3 heures après l'épandage	27 %	13 %
> entre 3 heures et 24 heures après l'épandage	31 %	44 %
> 24 heures et plus après l'épandage	21 %	30 %
Pourcentage du volume épandu sur les cultures pérennes :	NE ² : 29	NE ² : 207
> au printemps	28 %	31 %
> au cours de la saison de croissance, mais avant la dernière coupe	16 %	18 %
> après la dernière coupe, mais avant la fin de la période de croissance active	41 %	36 %
> après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active	15 %	15 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 25 : Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues sur les cultures au cours de la dernière saison selon le suivi du PAEF¹

		2016-2017 NE total ² : 814			Depuis avril 2013 NE total ² : 6 862		
		N	P ₂ O ₅	K ₂ O	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Quantités moyennes d'engrais minéraux épandues ³	NE ³	673	589	599	6 203	5 344	5 310
	kg / ha	47	17	19	46	15	17

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Nombre d'entreprise ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

Tableau 26 : Mode d'application des engrais minéraux à prédominance azotée¹

Mode d'application	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Fractionnement des applications en post-levée d'engrais azotés dans certaines cultures	496	580	86 %	4 211	5 278	80 %
Application de l'engrais minéral en bande	454	582	78 %	4 145	5 412	77 %
Application d'urée à la volée sans enfouissement	124	580	21 %	1 184	5 278	22 %
Pour les entreprises qui appliquent de l'urée sans enfouissement : pourcentage de l'application d'urée à la volée sans enfouissement par rapport au total appliqué	79 %			80 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Santé et conservation des sols

Tableau 27 : Observations faites par l'entreprise agricole sur ses rendements¹

Observations	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présences de champs qui, même dans les années favorables, donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente	456	1 141	40 %	3 597	8 555	42 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 28 : Problèmes liés au mauvais égouttement des sols, au drainage, à la compaction ainsi que leurs incidences sur le rendement¹

Observations dans un ou plusieurs champs	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présences de flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence :	493	1 141	43 %	3 992	8 555	47 %
> incidence sur le rendement	462	493	94 %	3 655	3 992	92 %
Présence de cuvettes ou de dépressions :	598	1 141	52 %	4 691	8 555	55 %
> incidence sur le rendement	522	598	87 %	4 114	4 691	88 %
Présence de traces causées par le passage de la machinerie :	343	1 141	30 %	3 139	8 555	37 %
> incidence sur le rendement	268	343	78 %	2 376	3 139	76 %
Zones où les équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol :	184	1 141	16 %	1 520	8 555	18 %
> incidence sur le rendement	145	184	79 %	1 222	1 520	80 %
Autres signes de compaction des sols :	245	1 141	21 %	2 282	8 555	27 %
> incidence sur le rendement	213	245	87 %	1 902	2 282	83 %
Présence de zones, dont la croissance est supérieure lorsque celle-ci est située au-dessus des drains comparativement à celle située entre les drains ⁴	164	827	20 %	1 911	6 980	27 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

Tableau 29 : Observations faites par l'entreprise agricole concernant l'érosion¹

Observations	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	Superficie (ha)	% des superficies cultivées	NE ²	Superficie (ha)	% des superficies cultivées
Superficie des champs dont le sol est à nu, sans couvert végétal, en hiver	703	35 316	31 %	6 007	358 143	31 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 30 : Problèmes liés à l'érosion et leurs indices sur le rendement¹

Observations dans un ou plusieurs champs	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Rigoles creusées par l'eau :	289	1 141	25 %	2 662	8 555	31 %
> incidence sur le rendement	169	289	58 %	1 604	2 662	60 %
Accumulation de particules de sol à certains endroits :	197	1 141	17 %	1 777	8 555	21 %
> incidence sur le rendement	102	197	52 %	959	1 777	54 %
Particules de sol transportées par le vent :	126	1 141	11 %	1 118	8 555	13 %
> incidence sur le rendement	56	126	44 %	384	1 118	34 %
Problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol :	143	1 141	13 %	1 247	8 555	15 %
> incidence sur le rendement	111	143	78 %	997	1 247	80 %
Présence de champs dont la pente est supérieure à 5 % et qui se terminent directement dans un fossé ou un cours d'eau ⁴	238	1 141	21 %	2 079	8 555	24 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

4 L'incidence sur le rendement pour cette question n'est pas demandée dans le PAA.

Tableau 31 : Pratiques liées à la conservation des sols faites par les entreprises agricoles¹

Observations	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Profil de sols fait au champ depuis les cinq dernières années	238	1 141	21%	1 914	8 555	22%
Sous-solage réalisé depuis les cinq dernières années	194	1 141	17%	1 816	8 555	21%
Tracteurs munis de roues doubles, de roues larges ou de chenilles	647	1 141	57%	6 130	8 555	72%
Rotation des cultures	845	1 141	74%	6 894	8 555	81%

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 32 : Superficies cultivées par les entreprises agricoles selon le type de travail du sol¹

Type de travail primaire du sol		Automne			Printemps			Total		
		NE ²	ha	%	NE ²	ha	%	NE ²	ha	%
2016-2017 NE total ³ : 1 126	Labour conventionnel	473	16 538	25 %	63	1 203	2 %	510	17 741	27 %
	Travail réduit	332	24 380	37 %	242	10 024	15 %	488	34 404	52 %
	Semis direct	61	5 796	9 %	117	6 958	10 %	170	12 754	19 %
	Culture sur billons permanents	20	850	1 %	20	453	0,7 %	34	1 303	2 %
	Total	696	47 564	72 %	382	18 638	28 %	858	66 202	100 %
Depuis avril 2013 NE total ³ : 8 482	Labour conventionnel	4 404	210 642	31 %	487	12 394	2 %	4 624	223 036	33 %
	Travail réduit	2 667	204 060	30 %	1 743	107 516	15 %	3 792	311 576	46 %
	Semis direct	606	43 739	7 %	1 433	95 348	14 %	1 928	139 087	20 %
	Culture sur billons permanents	70	2 599	0,4 %	76	5 226	1 %	119	7 825	1 %
	Total	5 940	461 040	68 %	3 118	220 484	32 %	7 021	681 524	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 33 : Superficies protégées par une couverture végétale durant l'hiver selon le type de couvert¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	ha	%	NE ²	ha	%
Superficies protégées par une couverture végétale faite :						
> d'engrais vert enfoui au printemps suivant	152	2 765	6 %	760	22 703	5 %
> de cultures d'automne (ex. : blé d'automne, seigle, etc.)	103	2 610	6 %	502	14 215	3 %
> de prairies et pâturages	602	34 196	76 %	5 491	392 946	79 %
> de repousses de rejets de battage	100	2 770	6 %	874	34 839	7 %
> de cultures permanentes (ex. : vergers, bleuets, fraises, framboises, etc.)	207	2 789	6 %	1 083	31 970	6 %
Total	925	45 130	100 %	7 035	496 673	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

Tableau 34 : Superficies sous couverts végétaux et enfouies par différent type de travail du sol et de culture¹

Type de culture		Par labour			Par travail réduit			Total	
		NE ²	ha	%	NE ²	ha	%	ha	%
2016-2017	Engrais vert	37	922	12 %	94	2 515	32 %	3 437	44 %
	Prairie et pâturage	232	3 740	47 %	41	735	9 %	4 475	56 %
Total		266	4 662	59 %	130	3 250	41 %	7 912	100 %
Depuis avril 2013	Engrais vert	253	6 901	10 %	382	12 603	19 %	19 504	29 %
	Prairie et pâturage	2 244	39 990	61 %	395	6 709	10 %	46 699	71 %
Total		2 435	46 891	71 %	755	19 312	29 %	66 203	100 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question. Une entreprise agricole peut cultiver plus d'un type de couvert végétal.

Gestion de l'eau

Tableau 35 : Respect de la bande riveraine¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présence de superficies cultivées à l'intérieur de la bande riveraine définie par le MDDELCC ou par un règlement municipal	11	908	1 %	193	7 490	3 %
Si oui, pourcentage des champs en culture annuelle ou permanente (excluant les prairies et les pâturages) qui dispose d'une bande riveraine conforme le long des cours d'eau	35 %			59 %		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 36 : Informations concernant la protection des puits d'eau potable chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présence de puits d'eau potable dans un rayon de 300 m autour des installations d'élevage et champs agricoles	834	1 217	69 %	6 500	8 918	73 %
Entreprises ayant un puit à moins de 30 m des terres en culture	613	806	76 %	5 273	6 403	82 %
Maintien d'une aire de protection immédiate d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable	817	834	98 %	6 307	6 500	97 %
Emplacement de chacun des puits adéquatement marqué sur le terrain	489	796	61 %	3 482	6 347	55 %
Puits tous indiqués sur le plan de ferme	635	796	80 %	5 236	6 347	82 %
Présence de puits, en propriété, localisés à l'intérieur des terres cultivées	409	834	49 %	4 142	6 500	64 %
Puits protégés contre la contamination de surface, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	394	409	96 %	4 006	4 142	97 %
Analyses d'eau des puits depuis les cinq dernières années, pour ceux localisés à l'intérieur des terres cultivées	280	409	68 %	2 906	4 142	70 %
Si oui, les analyses ont révélé la présence de nitrates ou de coliformes totaux dans l'eau des puits d'approvisionnement en eau potable de l'exploitation	13	280	5 %	122	2 906	4 %
Nombre de puits à moins de 30 m des terres en culture	1 906			19 307		
Nombre moyen de puits à moins de 30 m des terres en culture	3,4 puits			3,7 puits		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 37 : Informations concernant les aires de protection bactériologique ou virologique chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Présence de parcelles qui recoupent des aires de protection bactériologique ou virologique connues par la municipalité ou par le producteur aux termes du Règlement sur le captage des eaux souterraines	26	1 151	2 %	171	8 588	2 %
Si oui, application des normes d'épandage des matières fertilisantes concernant les parcelles situées à l'intérieur des aires de protection	26	26	100 %	169	171	99 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 38 : Informations concernant les superficies en zones inondables chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Superficies cultivées en zones inondables récurrentes (0-2 ans) à la ferme	105	1 150	9 %	981	8 579	11 %
Superficie (ha) de ces zones inondables	1 035 ha			7 509 ha		

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Phytoprotection

Tableau 39 : Dépistage chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017		Depuis avril 2013	
	Cultures annuelles NE ² : 742	Cultures pérennes NE ² : 809	Cultures annuelles NE ² : 6 477	Cultures pérennes NE ² : 6 544
Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :				
> dépistage pour les mauvaises herbes	74 %	26 %	77 %	18 %
> dépistage pour les maladies	54 %	26 %	46 %	17 %
> dépistage pour les insectes	53 %	24 %	46 %	17 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 40 : Utilisation de pratiques de lutte intégrée chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017		Depuis avril 2013							
	Cultures annuelles NE² : 742	Cultures pérennes NE² : 809	Cultures annuelles NE² : 6 477	Cultures pérennes NE² : 6 544						
Pourcentage déclaré des superficies qui font l'objet de :										
> traitements chimiques pleine largeur ou plein champ	63 %	16 %	74 %	14 %						
> désherbage mécanique ou manuel	23 %	12 %	11 %	6 %						
> utilisation réduite des herbicides (ex. : application localisée, application en bandes)	8 %	10 %	7 %	7 %						
> d'autres moyens de lutte que les insecticides et les fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges)	10 %	7 %	3 %	2 %						
	2016-2017					Depuis avril 2013				
	NE²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des cultivars résistants aux insectes et aux maladies lorsque le choix des cultivars le permet	941	22 %	63 %	10 %	45 %	7 132	24 %	62 %	9 %	5 %
Prise en compte de l'impact sur les insectes utiles lors du choix d'un pesticide	785	31 %	45 %	17 %	7 %	6 655	23 %	45 %	21 %	11 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 41 : Utilisation de l'information disponible en lutte intégrée chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017					Depuis avril 2013				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation de l'information en provenance du RAP	868	18 %	37 %	21 %	24 %	7 096	13 %	34 %	22 %	31 %
Utilisation de l'information en provenance de SAgE pesticides	868	9 %	26 %	23 %	42 %	7 096	5 %	22 %	22 %	51 %
Utilisation des seuils d'intervention disponibles provenant du RAP lors de l'application d'un insecticide ou d'un fongicide	718	29 %	44 %	15 %	12 %	6 073	25 %	43 %	15 %	17 %
Lectures en phytoprotection pour l'amélioration des connaissances sur ce sujet	1 142	19 %	49 %	23 %	9 %	8 456	14 %	51 %	25 %	10 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 42 : Informations concernant la résistance chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017					Depuis avril 2013				
	NE ²	NE total ³		%		NE ²	NE total ³		%	
Selon la connaissance du producteur, présence sur les superficies cultivées d'ennemis de culture résistant aux pesticides	36	868		4 %		317	7 096		4 %	
	2016-2017					Depuis avril 2013				
	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE ²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Variation des groupes de pesticides afin de tenir compte du risque de développement de la résistance, lorsque le nombre de produits homologués le permet	868	29 %	48 %	15 %	8 %	7 096	27 %	50 %	15 %	8 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 43 : Informations concernant les applications de pesticide chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Applications de pesticides à forfait	286	864	33 %	2 397	7 085	34 %
Si oui, pourcentage des superficies qui fait l'objet d'applications à forfait	284		87 %	2 380		87 %
Suivi des travaux effectués par le forfaitaire	281	286	98 %	2 322	2 397	97 %
Application habituelle de pesticides tôt le matin ou en fin de journée	459	487	94 %	3 615	3 941	92 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 44 : Informations concernant l'utilisation du registre des interventions phytosanitaires¹

	2016-2017			Depuis avril 2013						
	NE²	NE total³	%	NE²	NE total³	%				
Tenu d'un registre des interventions phytosanitaires	383	541	71 %	3 039	4 639	66 %				
Si oui, contenu du registre :										
> informations sur le dépistage	242	366	66 %	1 780	2 909	61 %				
> interventions phytosanitaires mécaniques ou biologiques	216	284	76 %	1 188	1 777	67 %				
> données relatives à l'efficacité des interventions effectuées	227	383	59 %	1 736	3 039	57 %				
> conditions météorologiques au moment des applications (vents, température)	223	380	59 %	1 599	3 029	53 %				
	2016-2017					Depuis avril 2013				
	NE²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais	NE²	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
Utilisation des données du registre pour planifier la prochaine saison de production	373	32 %	53 %	10 %	5 %	2 965	26 %	54 %	12 %	8 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 45 : Fréquence de réglage des pulvérisateurs chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017					Depuis avril 2013				
	NE ²	Jamais	Moins d'une fois / an	Une fois par saison	Deux fois par saison	NE ²	Jamais	Moins d'une fois / an	Une fois par saison	Deux fois par saison
Fréquence du réglage des pulvérisateurs	539	4 %	22 %	63 %	11 %	4 632	3 %	27 %	61 %	9 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 46 : Utilisation des éléments d'équipement de protection individuelle lors de la préparation ou de l'application des pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	Toujours	Souvent	Jamais	Toujours	Souvent	Jamais
Lors de la préparation et de l'application des pesticides, utilisation des éléments de l'équipement de protection individuelle suivant par le producteur ou son employé :	NE ² : 541			NE ² : 4 639		
> gants de caoutchouc	72 %	23 %	5 %	68 %	25 %	7 %
> masque de protection respiratoire	36 %	25 %	39 %	26 %	26 %	48 %
> bottes de caoutchouc	49 %	30 %	21 %	42 %	29 %	29 %
> vêtement de protection (ex. : imperméable « Tyvek », tablier)	35 %	24 %	41 %	25 %	25 %	50 %
> lunettes de protection	38 %	29 %	33 %	31 %	27 %	42 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 47 : Lieux de rinçage du pulvérisateur chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Rinçage de la cuve intérieure du pulvérisateur	507	538	94 %	4 438	4 630	96 %
	NE ²	%		NE ²	%	
Si oui, endroit où le rinçage est le plus souvent effectué :	NE total ³ : 505			NE total ³ : 4 420		
> dans la cour de l'entreprise	58	11 %		603	14 %	
> sur une surface enherbée	214	42 %		1 529	35 %	
> sur la culture déjà traitée	215	43 %		2 089	47 %	
> dans un autre endroit	18	4 %		199	4 %	

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 48 : Utilisation des restes de bouillies de pesticides et des contenants de pesticides vides chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017		Depuis avril 2013	
	NE ²	%	NE ²	%
Utilisation, le plus souvent, des restes de bouillies de pesticides :	NE total ³ : 541		NE total ³ : 4 634	
> pulvérisé sur la culture	195	36 %	1 626	35 %
> pulvérisé sur un champ enherbé	47	9 %	262	6 %
> laissé dans le pulvérisateur	3	1 %	17	0,4 %
> volume à pulvériser bien déterminé pour éviter des surplus de bouillie	283	52 %	2 639	57 %
> autres moyens d'élimination	13	2 %	90	2 %
Lieu pour jeter, le plus souvent, les contenants de pesticides vides :	NE total ³ : 541		NE total ³ : 4 599	
> dans un endroit prévu à cette fin	480	89 %	3 960	86 %
> avec les ordures ménagères	44	8 %	424	9 %
> à l'aide d'un autre moyen	17	3 %	215	5 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 49 : Mesures prises pour éviter la dérive des pesticides chez les entreprises agricoles¹

	2016-2017			Depuis avril 2013		
	NE ²	NE total ³	%	NE ²	NE total ³	%
Des mesures sont prises pour éviter la dérive des pesticides	489	538	91 %	4 188	4 630	90 %
	NE ²	%		NE ²	%	
Type de mesures prises :	NE total ³ : 489			NE total ³ : 4 188		
> buses antidérive	212	43 %		1 920	46 %	
> haie brise-vent	112	23 %		839	20 %	
> pulvérisateur de type tour ou de type tunnel (vergers, vignes, framboises, arbres de Noël, etc.)	32	6 %		172	4 %	
> adjuvant dans la bouillie visant à réduire les risques de dérive des pesticides	104	21 %		1 061	25 %	
> choix d'un moment d'application idéal pour éviter la dérive des pesticides	427	87 %		3 643	87 %	
> autres mesures	18	4 %		153	4 %	

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Tableau 50 : Types de certification biologique chez les entreprises agricoles¹

Type de certification	2016-2017		Depuis avril 2013	
	Certification biologique	Certification biologique en transition	Certification biologique	Certification biologique en transition
	NE ¹	NE ¹	NE ¹	NE ¹
Liée à la culture végétale	96	137	461	272
	Superficie (NE ² : 86)	Superficie (NE ² : 118)	Superficie (NE ² : 417)	Superficie (NE ² : 224)
	3 419 ha	5 174 ha	45 378 ha	12 168 ha
	NE ¹	NE ¹	NE ¹	NE ¹
Liée à la production animale	18	12	141	31

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprise ayant répondu positivement à cette question.

3 Nombre d'entreprise ayant indiqué une superficie.

Protection de la faune, de la flore et des habitats

Tableau 51 : Présence de milieux humides, d'espèces en péril menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et d'espèces exotiques chez les entreprises agricoles¹

		2016-2017		Depuis avril 2013	
		NE ²	%	NE ²	%
		NE total ³ : 1 146		NE total ³ : 8 569	
Présence d'un ou plusieurs milieux humides sur l'exploitation (étang, marais, marécage, tourbière)		205	18 %	1 323	15 %
Selon la connaissance du producteur, la propriété abrite des espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées		29	3 %	165	2 %
Selon la connaissance du producteur, il y a présence d'espèces exotiques envahissantes sur la propriété	À l'intérieur même des champs cultivés	63	4 %	390	5 %
	En dehors des champs cultivés	129	10 %	852	10 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement ou ayant inscrit une valeur à cette question.

3 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

Détails sur les actions inscrites dans le PAA

Les tableaux suivants présentent les résultats des actions inscrites dans les PAA des entreprises agricoles depuis avril 2013. Les actions sont regroupées par thématique et le mode de financement est identifié par les acronymes suivants : Programme services-conseils (PSC), programme Prime-Vert (PV) et non-subventionné (NS).

Tableau 52 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique du Bilan de phosphore et du plan agroenvironnemental de fertilisation de l'entreprise

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
200	NS	Posséder un bail de location des terres (pour toutes les superficies louées)	903	173	173 oui
300	NS	Réaliser annuellement le PAEF	497	391	391 oui
301	NS	Réaliser annuellement le bilan phosphore	478	378	378 oui
302	NS	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.)	28	6	18 721 kg
303	NS	Réduire le cheptel animal	1	0	0
304	NS	Réduire la charge de phosphore (kg de P2O5) conformément au droit d'exploitation	2	1	1 oui
305	NS	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	5	4	4 100 kg
306	NS	Réduction de l'importation de fumier	1	0	0
307	NS	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une source d'énergie à l'alimentation	1	0	0
308	NS	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	7	0	0
309	NS	Optimiser l'utilisation des superficies possédées par l'exploitant	3	0	0
310	NS	Changer la régie de culture	6	0	0
311	NS	Augmenter l'exportation des fumiers	29	1	2 600 kg
312	NS	Exporter des fumiers	44	7	8 416 kg
313	NS	Acheter ou louer des terres	5	0	0
315	NS	Améliorer la génétique du troupeau	3	2	4 200 kg
317	NS	Importer des déjections animales	32	8	13 152 kg
318	SC	Faire réaliser un bilan alimentaire	309	70	70 oui

Tableau 53 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la gestion des fertilisants

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
400	PV	Traiter les biogaz des déjections animales et, au besoin, installer un recouvrement étanche des ouvrages de stockage	146	2	3 recouvrements
401	NS	Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	316	77	119 regards
402	NS	Construire une structure d'entreposage étanche	21	2	2 oui
403	NS	Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	38	2	2 toitures
404	NS	Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	53	3	92 jours
405	NS	Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations ou les exportations de fumiers	306	124	124 oui
406	NS	Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage	85	14	14 oui
407	NS	Épandre les déjections animales avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier	15	11	11 oui
408	NS	Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	35	4	4 oui
409	NS	Enlever ou valoriser l'amas dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	30	8	8 oui
410	NS	Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales	81	9	9 oui
411	NS	Posséder les recommandations d'un agronome avant l'entreposage de fumier solide en amas au champ	170	44	44 oui
412	NS	Mandater un agronome pour la vérification des amas au champ et la réalisation du rapport annuel	181	33	33 oui
413	NS	Respecter les normes du REA pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	9	5	5 oui
414	NS	Posséder une entente écrite et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	19	4	4 oui
416	NS	Posséder un registre d'expédition pour le traitement	3	1	1 oui
417	NS	Procéder à la caractérisation des déjections animales	115	21	21 oui
418	NS	Mandater un agronome pour caractériser les déjections animales ou aviser par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI	126	37	37 oui
419	NS	Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	310	19	44 analyses
420	NS	Utiliser une moulée multiphase dans l'alimentation	41	6	19 050 kg
421	NS	Utiliser de la phytase dans l'alimentation	47	8	286 kg
422	NS	Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble des parcelles	1 164	340	340 oui
423	NS	Chauler les sols	1 063	103	2 033 ha
424	NS	Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	969	200	200 oui
425	NS	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour appliquer les	117	10	15 systèmes

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		doses recommandées			
426	NS	Régler le matériel d'épandage	1 246	24	31 épandeurs
427	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	230	34	22 578 m ³
428	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	38	5	2 686 m ³
429	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	118	12	8 082 m ³
430	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	123	7	3 870 m ³
431	NS	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	49	3	3 022 m ³
432	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 3 heures après l'épandage	83	7	3 360 m ³
433	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 3 à 24 heures après l'épandage	571	46	52 114 m ³
434	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 24 heures après l'épandage	115	8	3 352 m ³
435	NS	Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	80	12	6 634 m ³
436	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	88	10	7 134 m ³
437	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	111	23	22 935 m ³
438	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	96	9	3 716 m ³
439	NS	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	184	29	32 453 m ³
440	SC	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	189	27	27 oui
441	PV	Gérer les matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	114	20	20 oui
442	NS	Fractionner l'application des engrais minéraux	547	31	876 ha
443	NS	Favoriser l'enfouissement de l'urée lors de son application à la volée	540	39	39 oui
444	NS	Appliquer les engrais en bandes	465	15	424 ha
445	NS	Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	16	6	6 oui
447	NS	Rendre l'ouvrage de stockage conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	1	0	0
448	NS	Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas au champ	2	1	1 oui

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
449	NS	Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	7	3	3 oui
450	NS	Faire des amas au champ	9	4	4 oui
451	NS	Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	75	62	845 analyses
452	NS	Prendre des analyses foliaires	69	59	2 014 ha
453	NS	Composter les fumiers	1	0	0
454	NS	Diminuer les achats d'engrais minéraux	5	0	0
455	NS	Amender les sols	65	48	1 768 ha
456	SC	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	271	90	90 oui
457	PV	Mettre en place des aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	88	9	10 aménagements
458	SC	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	1 024	480	1 229 amas
459	SC	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	5 607	3 205	165 612 ha

Tableau 54 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la santé et la conservation des sols

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
500	SC	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	4 147	253	5 692 ha
501	SC	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	2 950	527	16 877 ha
502	SC	Cultiver des cultures de couverture	4 275	974	26 199 ha
503	SC	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	2 192	425	9 635 ha
504	SC	Cultiver les champs en contrepente	332	27	374 ha
505	SC	Faire de la culture sur billons	66	39	4 217 ha
506	SC	Faire du semis direct	3 041	924	129 517 ha
507	SC	Faire du travail en bandes alternées	12	2	79 ha
508	SC	Faire la culture sur planches permanentes	49	8	29 ha
509	SC	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1 474	291	10 637 ha
510	SC	Faire le travail réduit du sol	3 932	1 371	73 887 ha
511	NS	Laisser les résidus à la surface du sol	603	50	2 415 ha
512	NS	Maintenir le champ sous cultures pérennes	158	16	337 ha
513	SC	Améliorer la gestion des pâturages	1 565	477	7 816 ha
514	SC	Améliorer la gestion des prairies	4 337	2 259	71 338 ha
515	NS	Faire réaliser un état du drainage	1 846	115	2 007 ha
516	NS	Réaliser des profils de sols	1 696	83	1195 ha
517	SC	Corriger et prévenir la compaction des sols	4 661	1 234	36 929 ha
518	NS	Éviter le passage de la machinerie lorsque le sol n'est pas assez portant	547	132	132 oui
519	NS	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour réduire les risques de compaction des sols	86	3	32 systèmes
520	NS	Sous-soler les champs compactés	184	7	134 ha
521	NS	Ajuster la pression des pneus pour diminuer les risques de compaction	212	3	3 machines agricoles
522	NS	Drainer souterrainement les champs	184	28	1 676 ha
523	NS	Réparer le réseau de drainage souterrain	81	11	375 ha
524	NS	Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs	1 288	26	30 tracteurs
525	NS	Planter ou améliorer le système de rotation des cultures	574	29	631 ha
526	NS	Enfouir l'engrais vert par un travail réduit du sol	55	6	32 ha
527	NS	Régler les semoirs	11	1	1 semoir
528	SC	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	837	143	1 514 ha
529	SC	Faire des apports de matières organiques au champ	912	305	13 539 ha
530	SC	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	2 316	900	900 oui

Tableau 55 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la gestion de l'eau

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
600	NS	Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	69	3	1 024 m ³
601	NS	Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet	26	2	2 oui
602	NS	Enlever et valoriser les déjections animales de la cour d'exercice ou de l'enclos d'hivernage au moins une fois l'an	57	4	4 oui
603	NS	Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	41	9	9 oui
604	NS	Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	24	5	14 sites
605	NS	Aménager des traverses à gué pour les animaux	7	0	0
606	NS	Installer des clôtures	11	1	1 clôture
607	PV	Aménager les bandes riveraines arborescentes ou arbustives au-delà de la réglementation	293	21	13 301 m ²
608	PV	Aménager les bandes riveraines herbacées au-delà de la réglementation	193	19	17 085 m ²
609	SC	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	856	187	236 862 m
610	NS	Ne pas cultiver dans les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	109	15	15 oui
611	NS	Ne pas épandre des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par un règlement	60	4	4 oui
612	NS	Ne pas épandre des matières fertilisantes à moins d'un mètre le long de tous les fossés	75	14	14 oui
613	PV	Aménager des avaloirs munis d'un bassin de retenue et de sédimentation	718	67	2 387 avaloirs
614	PV	Aménager des avaloirs en site pentu	300	26	100 avaloirs
615	PV	Aménager des déversoirs engazonnés	169	9	2 084 déversoirs
616	PV	Aménager des déversoirs enrochés	957	95	411 déversoirs
617	PV	Aménager des rigoles ou fossés d'interception engazonnés ou enrochés en travers de la pente	265	22	4 762 m ²
618	PV	Aménager des risbermes associées à un réseau de drainage de surface	168	23	2 005 m
619	PV	Aménager des seuils dans le fossé	64	7	32 seuils
620	PV	Aménager des voies d'eau engazonnées ou enrochées	346	34	17 594 m ²
621	PV	Aménager un ouvrage de retenue et de sédimentation (ex. : bassin, étang)	76	10	30 ouvrages
622	PV	Protéger les confluences de fossés érodés	423	27	62 confluences
623	PV	Stabiliser des fonds de fossés (enrochement ou seuils)	142	10	2 257 m ²

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
624	PV	Stabiliser ou revégétaliser les talus des fossés	407	30	35 841 m ²
625	NS	Recreuser des fossés	121	11	9 514 m
626	NS	Réaliser un meilleur drainage de surface	302	41	869 ha
627	NS	Aménager des tranchées filtrantes	49	4	236 m
628	NS	Aménager des puits d'infiltration	51	1	1 puit
629	NS	Aplanir les champs	420	49	2 551 ha
630	NS	Dégager les ponceaux obstrués	539	29	38 ponceaux
631	NS	Remplacer des ponceaux	244	17	2 036 ponceaux
632	NS	Stabiliser des ponceaux	308	20	35 ponceaux
633	NS	Refaire des ponts ou ponceaux existants	114	10	2 027 ponts
634	NS	Construire des ponceaux	32	2	4 ponceaux
635	SC	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	266	22	176 ha
636	NS	Ne pas cultiver dans la zone inondable	31	4	10 ha
637	NS	Limiter les épandages de matières fertilisantes dans la zone inondable	83	11	146 ha
638	NS	Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation humaine en eau potable	205	19	42 puits
639	NS	Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	48	8	14 puits
640	NS	Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	2 642	114	226 puits
641	NS	Identifier tous les puits sur le plan de ferme	1 037	125	125 oui
642	NS	Installer une clôture afin de protéger le puits	95	2	2 clôtures
642.1	NS	Protéger les puits contre la contamination	55	7	7 oui
643	SC	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1 891	178	277 échantillons
644	NS	Désinfecter le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation	88	16	16 oui
645	NS	Ne pas utiliser le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation pour l'abreuvement	10	2	2 oui
646	NS	Identifier sur le plan de ferme les aires de protection bactériologiques et virologiques	7	1	4
647	NS	Respecter les normes d'épandage des matières fertilisantes à l'intérieur des aires de protection bactériologiques et virologiques	4	1	1 oui
648	NS	Obturer les puits inutilisés	305	4	4 puits
649	NS	Mesurer les volumes d'eau prélevés à l'aide d'instruments	3 478	160	160 oui
650	PV	Gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	92	14	131 310 m ³
651	SC	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage	598	33	18 856 m ³

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
		de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale			
651.1	NS	Modifier les abreuvoirs pour limiter les pertes en eau	817	40	40 oui
651.2	NS	Mieux gérer l'irrigation des cultures (ex. : déterminer les besoins en eau de la culture, déterminer l'efficacité de l'équipement d'irrigation, modifier l'équipement d'irrigation)	119	8	8 oui
652	NS	Analyser l'eau d'irrigation, de lavage de fruits et légumes ou d'abreuvement des animaux pour en déterminer la qualité	433	19	19 oui
653	PV	Aérer les étangs d'irrigation	161	30	30 oui
654	NS	Utiliser des outils pour gérer l'irrigation	305	28	28 oui
655	NS	Utiliser les services d'un professionnel habilité pour gérer l'irrigation	209	18	18 oui
656	PV	Aménager des haies brise-vents	702	106	289 999 m
657	PV	Convertir de façon permanente des superficies cultivées vulnérables à l'érosion	85	9	47 ha
658	NS	Reboiser	1	0	0
659	NS	Aménager des nouvelles sorties de drain	21	1	2 sorties
660	NS	Protéger les sorties de drain existantes	67	11	78 sorties
661	NS	Prolonger des sorties de drain	1	0	0
662	NS	Nettoyer les sorties de drain	7	0	0
663	NS	Identifier les sorties de drain	7	1	10 sorties
665	NS	Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou fossé	6	2	3 m
666	NS	Aménager des risbermes	7	0	0
670	NS	Stabiliser ou revégétaliser les talus des cours d'eau	26	2	1 050 m
671	NS	Aménager des traverses à gué pour la machinerie	2	0	0
672	NS	Nettoyer les obstacles (ex. : embâcles, barrages de castor, etc.)	1	0	0
673	NS	Drainer des berges	2	0	0
677	NS	Végétaliser des talus des cours d'eau	5	0	0
679	NS	Gérer la végétation riveraine et les obstructions (nettoyage)	5	0	0
680	NS	Entretien de cours d'eau par la MRC	5	0	0
681	SC	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	373	79	79 oui

Tableau 56 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la phytoprotection

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
700	NS	Participer à des activités de formation traitant de la phytoprotection	3 735	251	251 oui
701	NS	Utiliser des informations provenant de guides spécifiques à vos cultures	2 307	173	173 oui
702	NS	Utiliser des cultivars résistants aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet)	574	36	36 oui
703	NS	Utiliser des informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	2 902	191	191 oui
704	NS	Utiliser des informations provenant de SAgE	3 635	264	264 oui
705	NS	Faire une rotation des groupes de pesticides	1 160	99	99 oui
706	NS	Choisir un pesticide en fonction de son impact sur les insectes et acariens utiles	542	33	33 oui
707	NS	Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	49	12	12 oui
708	NS	Introduire l'utilisation de pesticides à moindre risque ou l'utilisation de semences non traitées aux insecticides pour l'entreprise	1 126	137	137 oui
709	NS	Utiliser les seuils d'intervention disponibles lorsque vous appliquez un insecticide ou un fongicide	1 218	121	121 oui
710	NS	Prendre des mesures pour gérer les ennemis de culture résistants ou problématiques	117	20	20 oui
711	NS	Vérifier les distances d'éloignement en vigueur et la calibration des équipements lorsque des applications de pesticides sont effectuées à forfait	63	7	7 oui
712	NS	Appliquer les pesticides tôt le matin ou à la fin de la journée	853	105	105 oui
713	NS	Lire les étiquettes des pesticides	173	22	22 oui
714	NS	Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et, au besoin, y ajouter d'autres informations (interventions mécaniques, efficacité des interventions, dépistage, données météorologiques, etc.)	2 696	445	445 oui
715	NS	Utiliser les données de votre registre pour planifier la prochaine saison de production	399	44	44 oui
716	NS	Régler le pulvérisateur (action réglage)	739	104	104 oui
717	PV	Améliorer la sécurité et l'efficacité du matériel de pulvérisation	1 219	251	251 oui
718	PV	Améliorer la technique de pulvérisation afin de réduire les risques des pesticides	749	173	173 oui
719	PV	Ajouter un équipement sur le pulvérisateur ou le semoir afin de réduire la dérive des pesticides	971	234	234 oui
720	NS	Équiper la cabine d'un filtre à pesticide	800	54	54 oui
721	SC	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	3 570	863	863 oui

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
722	NS	Porter des équipements de protection adéquats lors de la préparation ou de l'application de pesticides (se référer à SAgE pesticides ou à l'étiquette du produit)	1 720	169	169 oui
723	NS	Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	92	18	18 oui
724	NS	Rincer adéquatement la cuve de votre pulvérisateur sur la culture déjà traitée ou sur une surface enherbée	552	86	86 oui
725	NS	Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	50	8	8 oui
726	NS	Recycler l'excédent de bouillie sur des parcelles qui n'ont pas encore été traitées et qui nécessitent le même traitement (tenir compte de ce traitement lors de la prochaine pulvérisation)	29	5	5 oui
727	NS	Éliminer les surplus de bouillie en faisant appel à une entreprise spécialisée	3	0	0
728	NS	Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	433	68	68 oui
729	NS	Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDELCC	87	9	9 oui
730	NS	Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	413	40	40 oui
731	NS	Respecter l'article 52 du code de gestion des pesticides	30	3	3 oui
732	NS	Respecter les délais avant récolte	87	7	7 oui
733	NS	Respecter les délais de réentrée après application des pesticides	187	14	14 oui
734	NS	Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin	37	4	4 oui
735	NS	Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	215	28	28 oui
736	SC	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	475	130	130 oui
737	SC	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	369	150	4 429 ha
738	SC	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	186	86	2 740 ha
739	SC	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	486	176	4 050 ha
740	SC	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	122	51	555 ha
741	SC	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	191	55	1 091 ha
742	SC	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	566	330	31 028 ha
743	NS	Utiliser des semences non traitées aux insecticides	3	0	0
744	NS	Conserver des zones de refuge pour les insectes	3	0	0
745	NS	Dépister les champs pour les mauvaises herbes	28	6	89 ha
746	NS	Dépister les champs pour les maladies	29	4	78 ha

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
747	NS	Dépister les champs pour les insectes ou les acariens (nuisibles et bénéfiques)	45	8	151 ha
749	NS	Respecter les zones tampons indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	1	0	0
750	NS	Faire un suivi au champ après une intervention phytosanitaire	39	7	7 oui
751	SC	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	4 056	1 693	11 781 pratiques
752	PV	Installer un système de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur	51	7	161 systèmes
753	PV	Améliorer la précision des outils de désherbage mécanique	227	95	95 oui
754	PV	Utiliser un moyen de lutte alternatif aux pesticides	268	146	146 oui
755	SC	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	270	73	943 ha
756	SC	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	143	71	1 538 ha

Tableau 57 : Liste des actions planifiées dans les PAA dans la thématique de la faune de la flore et des habitats

Code	Mode de financement	Action	Depuis avril 2013		
			Nombre d'actions		Résultat obtenu
			ayant été planifiées	ayant un résultat	
800	NS	Faire réaliser une Évaluation du potentiel d'aménagements favorables à la biodiversité	134	3	78 ha
801	PV	Aménager des haies ou des îlots boisés (arbres et/ou arbustes) favorables à la connectivité écologique	95	17	760 ha
802	NS	Consulter des professionnels locaux des ministères responsables dans le domaine qui proposeront, s'il y a lieu, des aménagements propres à votre exploitation	41	3	3 oui
803	NS	Réprimer les espèces exotiques envahissantes	295	59	59 oui
804	SC	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	682	223	223 oui
805	NS	Assurer un suivi et un entretien adéquat dans les aménagements récemment établis pour contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes	32	4	4 oui
806	PV	Aménager des zones tampons pour protéger les milieux naturels sensibles ou d'intérêt écologique	38	2	5 ha
807	PV	Aménager un étang ou un marais pour la faune	74	4	4 oui
808	PV	Aménager des bandes riveraines pour la faune	49	8	10 445 m
809	NS	Participer au projet collectif en mettant en place les interventions prévues au projet	20	1	1 oui
810	SC	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	222	77	77 oui
811	PV	Aménager un habitat favorable aux pollinisateurs	95	9	5 895 m ²
812	PV	Aménager un habitat favorable aux ennemis naturels des ravageurs des cultures	62	5	1 285 m ²
813	PV	Effectuer un autre type d'aménagement favorable à la biodiversité	54	9	6 126 m ²

Annexe 3 | Résultats par région pour 2016-2017

L'**annexe 3** présente les résultats par région, pour 2016-2017, ainsi que les résultats depuis avril 2013 pour certaines catégories d'informations. Un portrait du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié de l'aide financière dans le PSC - domaine agroenvironnement est présenté selon le type d'intervention. Un second portrait fait part du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié d'accompagnement et de suivi ainsi que le nombre d'heures par thématique. Quelques résultats des PAA sont présentés dans les thématiques de la santé et conservation des sols et de la phytoprotection. Finalement, les résultats des réalisations des actions du PSC – domaine agroenvironnement inscrites dans le PAA sont présentés pour chaque région.

Tableau 58 : Nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié de l'aide financière pour la réalisation de PAA, d'accompagnement et suivi et d'EDC par région

Région	2016-2017						Depuis avril 2013				
	Nombre total d'entreprises ¹	Entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	PAA	Mise à jour du plan d'action	Accompagnement et suivi	Évaluation détaillée et ciblée	Entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement	PAA	Mise à jour du plan d'action ²	Accompagnement et suivi	Évaluation détaillée et ciblée
Abitibi-Témiscamingue	581	171	28	143	158	12	279	279	191	179	22
Bas-Saint-Laurent	2 017	651	69	399	637	23	735	735	440	706	51
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 079	213	42	151	194	0	312	312	183	244	41
Centre-du-Québec	3 226	590	104	201	536	22	869	869	346	707	77
Chaudière-Appalaches	5 348	1 515	257	847	1 487	10	1 781	1 781	1 186	1 666	70
Estrie	2 555	455	126	39	432	2	527	527	188	491	14
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	245	61	10	50	54	1	87	87	60	77	2
Laurentides	1 257	258	53	137	219	15	389	389	204	267	97
Mauricie	962	214	40	83	197	6	326	326	99	255	37
Montréal-Est	4 201	1 217	208	414	1 116	24	1 653	1 653	748	1 421	141
Montréal-Ouest	2 692	564	134	273	516	2	826	826	356	681	41
Montréal-Laval-Lanaudière	1 663	294	65	156	264	1	444	444	221	329	8
Outaouais	941	170	27	142	154	0	233	233	172	196	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 205	403	80	15	373	25	548	548	25	459	63
TOTAL	27 972	6 776	1 243	3 050	6 337	143	9 009	9 009	4 419	7 678	673

1 Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, mars 2017. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 La mise à jour du plan d'action ne s'applique pas à la première année du programme.

Tableau 59 : Répartition du nombre d'entreprises agricoles ayant reçu de l'accompagnement et suivi et du nombre d'heures d'accompagnement et suivi financé dans le cadre du PSC – domaine agroenvironnement par thématique et par région, pour l'année 2016-2017

Région	Nombre d'entreprises et nombre d'heures financées par thématique															
	Gestion des matières fertilisantes		Santé et conservation des sols		Gestion de l'eau		Phytoprotection		Faune, flore et habitats		Évaluation État des sols		Évaluation Pesticides		Toutes les thématiques	
	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures	NE ¹	Nombre d'heures
Abitibi-Témiscamingue	83	505	130	877	5	28	14	103	0	0	12	62	0	0	159	1 575
Bas-Saint-Laurent	405	1 793	614	4 724	91	247	225	906	9	84	7	250	16	558	642	8 562
Capitale-Nationale et Côte-Nord	131	650	136	910	8	26	95	475	0	0	0	0	0	0	194	2 061
Centre-du-Québec	338	1 951	394	2 883	12	35	194	1 125	8	84	20	538	2	35	557	6 651
Chaudière-Appalaches	1 043	3 767	1 346	7 897	50	94	508	1 691	21	35	9	134	1	6	1 489	13 624
Estrie	372	1 495	367	2 203	1	4	203	950	17	90	1	51	1	15	432	4 808
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	31	88	54	370	2	4	4	15	0	0	1	12	0	0	54	489
Laurentides	160	818	86	395	10	39	80	762	0	0	7	94	8	68	227	2 176
Mauricie	123	573	154	819	28	116	103	446	1	1	3	23	3	4	197	1 982
Montréal-Est	792	4 198	795	4 820	108	232	660	3 983	69	563	22	500	2	41	1 132	14 337
Montréal-Ouest	307	1 453	373	3 753	8	33	198	1 847	1	0,4	0	0	2	10	516	7 096
Montréal-Laval-Lanaudière	107	477	176	1 283	36	231	201	1 834	5	15	1	20	0	0	264	3 860
Outaouais	98	152	137	406	38	75	11	52	0	0	0	0	0	0	154	685
Saguenay-Lac-Saint-Jean	274	983	180	683	11	22	210	1 052	2	2	25	351	0	0	375	3 093
TOTAL	4 264	18 903	4 942	32 023	408	1 186	2 706	15 241	133	875	108	2 035	35	737	6 392	70 999

1 Nombre d'entreprises ayant reçu de l'accompagnement dans la thématique ou dans l'évaluation détaillées et ciblées.

Tableau 60 : Répartition des superficies cultivées par les entreprises agricoles selon le type de travail primaire du sol¹

Région	2016-2017				Depuis avril 2013			
	Labour conventionnel	Travail réduit	Semis direct	Billons permanents	Labour conventionnel	Travail réduit	Semis direct	Billons permanents
	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²	ha (%) ²
Abitibi-Témiscamingue	1 101 (41 %)	1 554 (59 %)	0 (0 %)	1,6 (0,1 %)	14 883 (73 %)	5 308 (26 %)	257 (1 %)	3 (0,01 %)
Bas-Saint-Laurent	886 (38 %)	848 (36 %)	601 (26 %)	0 (0 %)	14 530 (33 %)	18 420 (42 %)	10 869 (25 %)	13 (0,03 %)
Capitale-Nationale et Côte-Nord	232 (9 %)	1 909 (75 %)	395 (16 %)	3 (0,1 %)	6 502 (43 %)	5 367 (35 %)	3 313 (22 %)	22 (0,1 %)
Centre-du-Québec	1 235 (16 %)	5 404 (70 %)	1 084 (14 %)	13 (0,2 %)	17 150 (24 %)	34 474 (48 %)	17 673 (25 %)	2087 (3 %)
Chaudière-Appalaches	1 407 (21 %)	3611 (54 %)	1 659 (25 %)	0,5 (0,01 %)	22 269 (30 %)	34 155 (47 %)	16 931 (23 %)	266 (0,4 %)
Estrie	673 (41 %)	828 (50 %)	157 (9 %)	3 (0,2 %)	6 157 (31 %)	9 690 (49 %)	3 835 (20 %)	5 (0,03 %)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	41 (60 %)	24 (35 %)	0 (0 %)	3 (5 %)	2 010 (40 %)	1 354 (27 %)	1 687 (33 %)	17 (0,3 %)
Laurentides	932 (44 %)	1 114 (53 %)	63 (3 %)	3 (0,1 %)	8 102 (37 %)	11 188 (51 %)	2 429 (11 %)	183 (1 %)
Mauricie	525 (17 %)	1 737 (55 %)	901 (28 %)	0 (0 %)	8 065 (25 %)	17 846 (56 %)	5 934 (18 %)	197 (0,6 %)
Montérégie-Est	3 255 (27 %)	6 381 (52 %)	1 800 (15 %)	752 (6 %)	45 658 (28 %)	90 276 (54 %)	27 878 (17 %)	1833 (1 %)
Montérégie-Ouest	4 402 (26 %)	6 718 (40 %)	5 197 (31 %)	452 (3 %)	42 766 (35 %)	44 134 (36 %)	32 374 (26 %)	3 086 (3 %)
Montréal-Laval-Lanaudière	1 073 (24 %)	2 982 (68 %)	294 (7 %)	64 (1 %)	13 680 (33 %)	20 282 (49 %)	7 258 (18 %)	75 (0,2 %)
Outaouais	169 (16 %)	464 (46 %)	392 (38 %)	0 (0 %)	5 504 (48 %)	1 981 (17 %)	3 975 (35 %)	7 (0,1 %)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 810 (63 %)	830 (29 %)	211 (8 %)	8 (0,3 %)	15 760 (42 %)	17 101 (46 %)	4 674 (12 %)	31 (0,1 %)
TOTAL	17 741 (27 %)	34 404 (52 %)	12 754 (19 %)	1 303 (2 %)	223 036 (33 %)	311 576 (46 %)	139 087 (20 %)	7 825 (1 %)

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Pourcentage par rapport à la région.

Tableau 61 : Répartition des informations concernant la lutte intégrée dans les cultures annuelles chez les entreprises agricoles par région¹

Région	Pourcentage des superficies en cultures annuelles faisant l'objet															
	2016-2017								Depuis avril 2013							
	NE ²	de dépistage pour les mauvaises herbes	de dépistage pour les maladies	de dépistage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵	NE ²	de dépistage pour les mauvaises herbes	de dépistage pour les maladies	de dépistage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵
Abitibi-Témiscamingue	18	74 %	52 %	52 %	40 %	31 %	2 %	13 %	172	79 %	58 %	61 %	59 %	6 %	11 %	5 %
Bas-Saint-Laurent	49	72 %	50 %	42 %	55 %	12 %	0 %	6 %	609	73 %	30 %	24 %	74 %	5 %	2 %	3 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	19	76 %	57 %	57 %	56 %	42 %	3 %	17 %	177	71 %	45 %	38 %	66 %	16 %	3 %	3 %
Centre-du-Québec	74	86 %	56 %	59 %	70 %	10 %	1 %	1 %	603	86 %	45 %	46 %	80 %	9 %	12 %	1 %
Chaudière-Appalaches	117	71 %	48 %	48 %	69 %	12 %	7 %	4 %	1 170	72 %	45 %	42 %	71 %	6 %	4 %	2 %
Estrie	47	84 %	69 %	70 %	45 %	35 %	11 %	20 %	342	83 %	64 %	62 %	58 %	11 %	5 %	6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	73 %	86 %	71 %	0 %	73 %	14 %	64 %	61	80 %	32 %	28 %	71 %	15 %	6 %	11 %
Laurentides	34	50 %	50 %	54 %	46 %	37 %	31 %	20 %	262	50 %	45 %	48 %	61 %	16 %	7 %	5 %
Mauricie	29	69 %	50 %	44 %	54 %	25 %	4 %	13 %	270	80 %	42 %	38 %	75 %	11 %	1 %	3 %
Montréal-Est	134	68 %	49 %	51 %	68 %	22 %	9 %	8 %	1 282	79 %	49 %	51 %	81 %	11 %	10 %	4 %
Montréal-Est-Ouest	109	85 %	60 %	65 %	86 %	21 %	6 %	8 %	735	86 %	51 %	58 %	86 %	16 %	12 %	5 %
Montréal-Laval-Lanaudière	46	79 %	51 %	48 %	62 %	46 %	14 %	13 %	347	84 %	50 %	51 %	79 %	30 %	10 %	6 %
Outaouais	17	54 %	50 %	53 %	32 %	22 %	25 %	15 %	179	40 %	21 %	24 %	40 %	6 %	3 %	3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	42	75 %	55 %	42 %	50 %	31 %	1 %	17 %	268	84 %	51 %	46 %	72 %	19 %	5 %	5 %
Pour l'ensemble du Québec	742	74 %	54 %	53 %	63 %	23 %	8 %	10 %	6 477	77 %	46 %	46 %	74 %	11 %	7 %	3 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Pleine largeur ou plein champ.

4 Ex. : application localisée, application en bandes.

5 Autre qu'insecticides et fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges).

Tableau 62 : Répartition des informations concernant la lutte intégrée dans les cultures pérennes chez les entreprises agricoles par région¹

Région	Pourcentage des superficies en cultures pérennes faisant l'objet															
	2016-2017								Depuis avril 2013							
	NE ²	de dépistage pour les mauvaises herbes	de dépistage pour les maladies	de dépistage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵	NE ²	de dépistage pour les mauvaises herbes	de dépistage pour les maladies	de dépistage pour les insectes	de traitements chimiques ³	de désherbage mécanique ou manuel	d'utilisation réduite des herbicides ⁴	d'autres moyens de lutte ⁵
Abitibi-Témiscamingue	19	23 %	23 %	20 %	3 %	11 %	8 %	4 %	220	22 %	20 %	29 %	11 %	2 %	5 %	1 %
Bas-Saint-Laurent	57	18 %	22 %	20 %	7 %	7 %	4 %	2 %	626	7 %	5 %	4 %	10 %	1 %	1 %	0 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	23	40 %	48 %	43 %	38 %	18 %	15 %	14 %	203	28 %	30 %	30 %	27 %	11 %	16 %	4 %
Centre-du-Québec	69	28 %	19 %	19 %	10 %	14 %	6 %	4 %	485	22 %	19 %	17 %	12 %	11 %	9 %	3 %
Chaudière-Appalaches	199	14 %	9 %	9 %	11 %	5 %	3 %	3 %	1 328	9 %	6 %	6 %	8 %	2 %	2 %	1 %
Estrie	98	31 %	32 %	30 %	9 %	11 %	12 %	8 %	370	28 %	32 %	33 %	8 %	5 %	9 %	4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0 %	20 %	20 %	0 %	20 %	0 %	20 %	63	4 %	4 %	4 %	7 %	3 %	1 %	2 %
Laurentides	38	29 %	48 %	50 %	38 %	25 %	25 %	16 %	269	11 %	33 %	34 %	31 %	8 %	19 %	5 %
Mauricie	30	15 %	15 %	15 %	10 %	13 %	0 %	7 %	204	17 %	12 %	12 %	7 %	4 %	2 %	1 %
Montréal-Laval	97	36 %	37 %	37 %	21 %	20 %	26 %	9 %	767	20 %	20 %	20 %	13 %	9 %	12 %	4 %
Montréal-Laval-Lanaudière	58	28 %	40 %	41 %	32 %	15 %	16 %	20 %	383	18 %	23 %	23 %	17 %	6 %	12 %	5 %
Montréal-Laval-Lanaudière	25	23 %	24 %	24 %	20 %	22 %	13 %	12 %	184	29 %	24 %	23 %	20 %	17 %	12 %	5 %
Outaouais	25	23 %	24 %	24 %	17 %	6 %	12 %	8 %	189	9 %	8 %	8 %	5 %	3 %	3 %	2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	66	41 %	33 %	23 %	24 %	12 %	6 %	5 %	444	42 %	31 %	28 %	29 %	7 %	7 %	2 %
Pour l'ensemble du Québec	809	26 %	26 %	24 %	16 %	12 %	10 %	7 %	6 544	18 %	17 %	17 %	14 %	6 %	7 %	2 %

1 Pour les entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement.

2 Nombre d'entreprises ayant répondu à cette question.

3 Pleine largeur ou plein champ.

4 Ex. : application localisée, application en bandes.

5 Autre qu'insecticides et fongicides chimiques (ex. : prédateurs, biopesticides, parasitoïdes, cultures pièges).

Tableau 63 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	3	15	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	4	19	3 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	79	471	1 902 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	12	62	13 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	1	2	0 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	11	49	315 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	1	1	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	2	9	107 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	3	10	150 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	97	515	2 127 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	14	46	56 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	9	72	210 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	38	173	29 oui
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	5	28	4 échantillons
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	2	31	58 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	12	70	767 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	1	2	0 pratique

1 Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 64 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	5	110	3 oui
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	1	1	1 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	8	22	6 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	117	274	179 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	365	1 387	16 837 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	7	250	142 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	31	69	716 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	42	83	272 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	28	39	412 ha
506	Faire du semis direct	77	209	2 801 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	3	2	73 ha
510	Faire le travail réduit du sol	68	163	1 139 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	34	119	456 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	564	3 180	21 112 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	126	411	2 022 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	5	16	12 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	69	117	2 786 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	146	314	82 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	72	224	20 209 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	0,3	0 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	22	19	16 échantillons
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	1	4	2 000 m ³
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	60	95	50 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	16	558	15 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	4	3	47 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	1	10	149 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	45	84	988 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	3	0 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	41	193	3 286 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	109	518	448 pratiques
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	9	83	7 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 65 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Capitale-Nationale et Côte-Nord, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	3	85	3 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	5	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	7	30	15 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	127	531	6 992 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	16	36	249 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	33	78	1 362 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	12	32	226 ha
505	Faire de la culture sur billons	2	2	16 ha
506	Faire du semis direct	19	64	503 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	2	23	1 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1	1	4 ha
510	Faire le travail réduit du sol	22	36	275 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	23	59	570 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	72	280	3 046 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	55	168	809 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	8	18	82 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	31	113	22 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	4	6	1 900 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	6	16 ha
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	1	4	0 m ³
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	3	10	2 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	50	130	29 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	9	32	84 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	5	27 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	7	7 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	3	15 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	8	42	436 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	57	255	365 pratiques
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	1	1	10 ha

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 66 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Centre-du-Québec, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	6	150	5 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	2	29	2 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	33	187	76 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	316	1 586	13 699 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	20	538	245 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	24	61	276 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	126	386	2 543 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	33	97	492 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	1	2	6 ha
505	Faire de la culture sur billons	8	22	1 860 ha
506	Faire du semis direct	104	433	3 668 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	22	61	904 ha
510	Faire le travail réduit du sol	109	454	3 252 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	28	100	267 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	138	450	2 438 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	124	469	2 333 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	10	22	219 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	15	35	285 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	77	290	61 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	7	20	5812 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	3	8	8 échantillons
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	2	7	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	9	32	4 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	2	35	2 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	12	54	277 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	1	1	105 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	7	23	176 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	8	19 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	9	21	715 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	36	296	4 118 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	132	615	227 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	13	58	113 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	7	18	236 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	5	50	5 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	3	34	3 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 67 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Chaudière-Appalaches, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	9	163	6 oui
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	3	3	1 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	9	13	6 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	74	175	116 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	1 019	3 414	31 537 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	9	134	132 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	84	173	1 413 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	251	612	2 684 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	122	269	1 188 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	9	18	33 ha
505	Faire de la culture sur billons	2	2	223 ha
506	Faire du semis direct	225	590	4 377 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	85	219	1 061 ha
510	Faire le travail réduit du sol	351	1 013	7 059 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	167	359	1 078 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	889	3 072	15 520 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	279	682	2 590 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	34	54	209 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	47	84	552 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	343	752	201 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	14	36	3 793 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	3	2	2 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	21	35	16 échantillons
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	5	4	300 m ³
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	10	17	8 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	154	252	107 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	1	6	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phyto.)	25	63	499 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	1	2	21 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	44	92	795 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	4	10	60 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	1	8 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	36	208	2 606 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	326	1 036	840 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	9	13	38 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	11	15	33 ha

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	14	20	12 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	7	16	5 oui

1 Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 68 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l'Estrie, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	1	28	1 oui
440	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	1	1	0 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	6	9	4 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	28	109	101 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	365	1 348	15 955 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	1	51	420 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	41	72	1 742 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	56	152	720 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	20	28	596 ha
506	Faire du semis direct	53	175	1 287 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	3	6	1 ha
510	Faire le travail réduit du sol	79	207	1 240 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	36	68	698 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	301	1 191	7 775 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	100	275	1 605 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	2	1	13 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	11	27	10 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	1	5	0 m
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	34	44	33 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	1	15	1 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	7	146 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	8	6	17 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	2	21 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	25	110	1 501 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	158	732	2 145 pratiques
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	29	49	610 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	16	87	15 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	3	1 oui

1 Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 69 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	4	19	2 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	4	7	92 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	27	62	1 680 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	1	12	10 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	5	9	82 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	6	17	37 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	1	3	25 ha
506	Faire du semis direct	12	28	264 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1	3	20 ha
510	Faire le travail réduit du sol	12	32	935 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	6	22	164 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	38	170	2 523 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	14	42	207 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	15	46	11 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	1	3	100 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	2	14 ha
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	1	0,3	1 oui
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	2	7	160 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	2	8	100 ha

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 70 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région des Laurentides, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	5	138	4 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	5	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	31	96	30 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	148	578	2 982 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	1	1	5 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	12	25	75 ha
506	Faire du semis direct	1	3	30 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	8	22	135 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	44	131	779 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	66	204	2 029 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	2	4	5 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	3	6	3 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	9	38	8 300 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1	2	0 échantillon
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	11	38	10 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	2	25 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	8	189	127 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	8	6 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	8	69	46 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	18	235	1 158 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	53	217	429 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	1	5	0 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	7	94	118 ha
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	8	68	8 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 71 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Mauricie, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	12	33	19 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	121	540	1 196 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	3	23	30 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	10	21	111 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	15	31	201 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	14	48	226 ha
506	Faire du semis direct	29	99	174 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	2	3	1 ha
510	Faire le travail réduit du sol	32	71	234 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	7	29	0 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	79	275	106 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	37	132	145 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	8	18	6 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	23	94	13 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	26	110	2 501 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1	2	1 échantillon
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	1	4	0 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	6	9	0 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	3	4	3 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	10	41	620 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	3	3 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	18	128	2 069 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	80	263	10 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	1	1	0 ha
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	1	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 72 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de Montérégie-Est, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	16	328	15 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	13	169	12 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	88	217	143 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	755	3 484	34 044 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	22	500	558 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	47	70	2 074 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	200	529	5 514 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	59	146	1 190 ha
504	Cultiver les champs en contrepente	1	12	146 ha
505	Faire de la culture sur billons	9	52	809 ha
506	Faire du semis direct	163	530	5 668 ha
507	Faire du travail en bandes alternées	1	4	12 ha
508	Faire la culture sur planches permanentes	1	5	0 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	11	27	433 ha
510	Faire le travail réduit du sol	321	1 216	18 298 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	15	39	125 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	197	600	2 471 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	257	875	3 498 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	3	5	1 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	146	468	4 445 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	119	245	70 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	57	170	12 896 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	54	62	54 échantillons
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	1	1	0 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	76	202	21 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	2	41	2 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	13	71	490 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	33	219	504 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	8	32	592 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	8	91	36 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	8	14 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	36	330	1 919 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	519	2 580	3 215 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	77	344	478 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	39	107	546 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	47	471	42 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	26	92	14 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 73 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de la Montérégie-Ouest, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	8	19	6 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	306	1 434	14 324 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	5	5	0 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	121	389	1 988 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	49	85	620 ha
505	Faire de la culture sur billons	2	6	109 ha
506	Faire du semis direct	162	1 361	11285 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	43	45	244 ha
510	Faire le travail réduit du sol	146	1 050	6654 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	7	12	35 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	69	172	1 181 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	91	471	2 064 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	2	2	0 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	18	60	679 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	38	96	21 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	4	15	1 800 m
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	1	6	2 échantillons
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	3	11	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	7	20	6 oui
736	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	2	10	2 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	6	54	335 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	6	54	37 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	3	150 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	16	422	327 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	29	403	5024 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	136	822	279 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	19	67	243 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	1	3	4 ha
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	0	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 74 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de Montréal-Laval-Lanaudière, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
318	Faire réaliser un bilan alimentaire	1	5	0 oui
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	2	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	6	15	1 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	100	455	861 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	1	20	47 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	2	2	1 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	54	314	581 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	9	35	321 ha
506	Faire du semis direct	34	140	73 ha
509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	1	5	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	22	103	766 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	2	4	0 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	58	298	342 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	81	326	1 054 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	1	1	80 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	14	55	9 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	25	171	101 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	2	6	0 ha
643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	2	3	0 échantillon
651	Évaluer et, lorsque possible, mettre en place des bonnes pratiques pour mieux gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	3	7	545 m3
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	6	44	3 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	12	48	4 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	13	106	532 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	1	10	40 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	2	10	2 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	5	25	94 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	32	226	3 946 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	166	1 291	159 pratiques
755	Utiliser des semences non-traitées aux insecticides sur les superficies cultivées par l'entreprise	19	114	3 ha
756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	1	4	27 ha
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	3	5	0 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	2	10	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 75 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région de l'Outaouais, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	6	6	4 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	37	46	72 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	69	101	1 258 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	10	12	120 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	61	68	345 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	4	6	0 ha
506	Faire du semis direct	15	17	397 ha
510	Faire le travail réduit du sol	5	5	85 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	88	113	1 388 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	108	165	1 970 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	4	8	34 ha
528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	1	1	10 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	11	12	7 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	38	74	147 000 m
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	1	1	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	1	2	0 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	2	35 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	8	15 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	1	3	9 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	3	30	218 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	5	7	13 pratiques

1. Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

Tableau 76 : Liste des actions du PSC – domaine agroenvironnement financées dans les PAA pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour l'année 2016-2017

Code	Action	Nombre		Résultat obtenu
		d'actions financées ¹	d'heures financées	
456	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	1	0,4	1 oui
458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	37	61	15 amas
459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	267	922	979 ha
500	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	25	351	90 ha
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	9	16	0 ha
502	Cultiver des cultures de couverture	13	23	2 ha
503	Cultiver des cultures servant de protection hivernale des sols	2	5	0 ha
506	Faire du semis direct	9	24	0 ha
510	Faire le travail réduit du sol	14	19	0 ha
513	Améliorer la gestion des pâturages	9	9	0 ha
514	Améliorer la gestion des prairies	112	244	105 ha
517	Corriger et prévenir la compaction des sols	97	197	285 ha
529	Faire des apports de matières organiques au champ	7	14	0 ha
530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	63	134	34 oui
609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	9	20	0 m
635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	1	0,05	0 ha
681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	2	2	1 oui
721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	12	20	7 oui
737	Utiliser le contrôle mécanique pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	7	9	7 ha
738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : un grain de santé, production fruitière intégrée)	7	7	65 ha
739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	15	21	320 ha
740	Utiliser des traitements par agent biologique ou par la méthode de la confusion sexuelle pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	6	3 ha
741	Utiliser des traitements physiques pour une culture donnée (interventions phytosanitaires)	3	6	1 ha
742	Introduire ou pratiquer la production biologique pour l'entreprise	72	382	144 ha
751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	143	601	1269 pratiques
804	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	1	2	0 oui
810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	1	1	1 oui

¹ Le nombre d'actions financées correspond au nombre d'entreprises, sauf dans les rares cas où une entreprise est accompagnée par plus d'un dispensateur, pour la même action.

